

février 2011

Projets LIFE Nature financés en France entre 2000 et 2009

Bonnes pratiques, conseils et projets exemplaires



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Table des matières

Avant propos : objectifs, contexte et déroulement de l'étude	3
1. Les instruments financiers européens pour la nature et la biodiversité	5
1.1 Politiques européennes et françaises en matière de protection de la nature et de la biodiversité	5
1.2 Instrument LIFE.....	7
1.3 Fiche pratique LIFE+.....	12
2. Retours d'expériences des porteurs de projets.....	13
2.1 Montage.....	13
2.2 Pilotage.....	19
2.3 Plus-value de LIFE.....	23
2.4 LIFE+ et + ? Les problèmes à surmonter, l'évolution et les perspectives de l'instrument	25
3. Conseils et recommandations aux porteurs de projets	30
3.1 En matière de montage de projets.....	30
3.2 En matière de pilotage de projets.....	31
3.3 Fiche pratique - A quoi peut-on s'attendre pour le suivi du projet?	32
4. Conseils et recommandations au Ministère de l'Écologie (MEDDTL) et à la Commission européenne.....	33
4.1 Ministère de l'Écologie (MEDDTL et DREAL/DRIEE)	33
4.2 Commission européenne (Unité LIFE Nature et Biodiversité).....	35
5. Glossaire	37
6. Sites utiles	41
7. Projets exemplaires.....	42
Conservation et restauration des habitats de la bande Rhénane.....	43
Limitation des interactions négatives entre dauphins et activités humaines.....	45
Conservation de trois Chiroptères cavernicoles dans le sud de la France.....	47
Conservation de l'Apron du Rhône et ses habitats	49
LIFE Nature et Territoires en région Rhône-Alpes	51
Ruisseaux et têtes de bassins et faune patrimoniale associée	53
Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne.....	55
Conservation des populations françaises de vipère d'Orsini	57
Protection des forêts de la Basse Lauter des Vosges moyennes.....	59
Créer un réseau de sites démonstratifs lagunaires et dunaires sur le littoral méditerranéen en Languedoc-Roussillon.....	61
Conservation, restauration et reconstitution des habitats semi-xérophiles du massif de La Montagne de La Réunion	63
Urban Biodiversity Action Plans	65
Promotion de l'importance de la directive Oiseaux dans la gestion de la conservation des zones agricoles.....	67
Méthodologie de modélisation totale des masses d'eau.....	69

AVANT PROPOS : OBJECTIFS, CONTEXTE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

Après plusieurs années de mise en œuvre du programme LIFE Nature, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement souhaitait avoir un retour d'expérience sur les projets financés dans le cadre de cet instrument financier et capitaliser les expériences. L'objectif étant à la fois de montrer l'intérêt de ce programme pour la protection de la nature et de la biodiversité mais aussi de favoriser la mobilisation des porteurs de projets potentiels en donnant des indications, des informations, et des bonnes pratiques permettant d'une part de mieux préparer les projets et les propositions, d'autre part d'assurer une gestion technique, administrative et financière efficace des projets financés.

Il s'agissait aussi de faire un bilan et de tirer quelques conclusions pertinentes au niveau des porteurs de projets et du Ministère lui-même pour améliorer le nombre et la qualité des projets proposés en France au financement de LIFE Nature. Incidemment cela devait aussi conduire à quelques recommandations en direction des services de la Commission européenne.

Cette étude a été confiée à l'association Enviropea, par ailleurs en charge de la mission d'assistance aux porteurs de projets français LIFE+ depuis 2003. Cette équipe a donc une connaissance approfondie du fonctionnement de cet instrument et des projets qu'il soutient. Les liens noués ainsi avec les porteurs de projets ont facilité le recueil d'informations.

Cette mission se situait aussi dans un contexte nouveau, lié d'une part à l'ouverture du programme LIFE aux projets dans le domaine de la biodiversité et d'autre part aux réflexions en cours au niveau de la Commission sur l'évolution de l'instrument LIFE pour la période 2011-2013 ainsi que la perspective de maintien de cet instrument dans la période 2014-2020.

L'étude a été conduite par Kelly Prifti, chargée de mission Nature et Biodiversité à Enviropea et Jean-Pierre Dutruge, délégué général, coordinateur de l'équipe d'assistance LIFE+. Elle s'est déroulée sur une période de 7 mois entre octobre 2010 et février 2011.

Elle a été menée selon les étapes suivantes :

- Mise au point d'une liste de 14 projets faisant l'objet d'une fiche détaillée ; ces projets ont été choisis pour être représentatifs des différents types d'intervenants (ONG, Parcs, organisations publiques), des différents sujets (faune, flore, habitats), et de différents types de projets (par leur taille, leur partenariat, etc.).
- Mise au point d'un questionnaire, envoi et interviews téléphoniques des coordinateurs des 14 projets.
- Questionnement simplifié pour d'autres projets acceptés durant la période de référence (2000-2009) sur les aspects de partenariat et de financement ; retour sur une vingtaine de questionnaires.
- Contacts et interviews des intervenants de la mise en œuvre des projets ; Conseils régionaux, réseaux nationaux (FNE, réseau des CREN, ATEN, FPNR, PNF), Unité LIFE de la

Commission européenne, Equipe externe de suivi de la Commission, DREAL, Points de contact nationaux, etc.

- Mise en forme des fiches et des éléments d'analyse et de propositions afin de favoriser une diffusion (principalement des fiches projets) à partir du site web du MEDDTL.

Trois rencontres avec les services du MEDDTL en charge de la responsabilité de cette étude (bureau du réseau Natura 2000) ont permis de valider l'avancement des travaux et d'échanger sur les propositions et recommandations afin d'en cadrer le contenu.

1. LES INSTRUMENTS FINANCIERS EUROPEENS POUR LA NATURE ET LA BIODIVERSITE

1.1 Politiques européennes et françaises en matière de protection de la nature et de la biodiversité

La protection de la nature et de la biodiversité est devenue une priorité politique au même titre que la lutte contre le changement climatique. Au niveau européen, elle constitue l'un des quatre axes du **6^e Programme d'action pour l'environnement (PAE)**, qui couvre la période de 2002 à 2012. Le PAE s'est développé au travers de sept stratégies thématiques, dont deux concernent la priorité « nature et biodiversité » : celles sur le sol et l'environnement marin.

La politique européenne en matière de nature et biodiversité trouve ses origines dans la **Directive Oiseaux** (directive 79/409 du 2 avril 1979) et la **Directive Habitats** (directive 92/43 du 21 mai 1992). La première a créé les zones de protection spéciale (ZPS). La deuxième a mis en place les zones spéciales de conservation (ZSC). Les deux forment la base du **réseau Natura 2000** : 26 000 sites en Europe (près de 18 % du territoire) qui hébergent des espèces et habitats menacés ou d'importance communautaire bénéficiant d'une protection spéciale. En 1993, l'UE a signé la **Convention pour la diversité biologique (CDB)** et en 1998 elle a élaboré sa première Stratégie pour la biodiversité.

En 2006, la politique européenne en matière de biodiversité a été définie dans la communication « **Enrayer la perte de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà** » (COM(2006)216). La communication a fixé l'objectif d'arrêter la perte de la biodiversité sur le territoire européen à l'échéance 2010, et a proposé un **plan d'action pour la biodiversité**.

Malgré certains progrès, une communication (COM(2010)4) publiée en janvier 2010 intitulée « **Options possibles pour l'après 2010 en ce qui concerne la perspective et les objectifs de l'Union européenne en matière de biodiversité** », a indiqué que l'Europe n'a pas atteint son objectif d'enrayer la perte de la biodiversité, notamment à cause de certaines lacunes dans la politique européenne et dans les connaissances et données, une intégration insuffisante de la biodiversité dans d'autres politiques européennes ou encore des lacunes dans le financement de la politique et des projets en matière de biodiversité.

La communication a proposé une « **nouvelle vision pour 2050** » :
« La biodiversité et les services écosystémiques, capital naturel mondial, sont préservés, évalués et, dans la mesure du possible, rétablis pour leur valeur intrinsèque, de façon à ce qu'ils continuent à contribuer à la prospérité économique et au bien-être de l'homme et afin d'éviter des changements catastrophiques liés à la perte de biodiversité ».

La stratégie européenne en matière de nature et biodiversité pour la période de 2011 à 2020 a été définie dans une communication de mai 2011 (COM(2011)244) intitulée « **La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel - stratégie de l'UE à l'horizon 2020** ». Elle fixe un objectif intermédiaire : enrayer la perte de la biodiversité et des services écosystémiques d'ici à 2020, assurer leur rétablissement dans la mesure du possible, et

renforcer la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité à l'échelle de la planète. Elle propose **six objectifs** accompagnés d'un **cadre d'action** pour les réaliser :

- la pleine application des directives Oiseaux et Habitats ;
- l'amélioration et le rétablissement des écosystèmes et des services écosystémiques, notamment grâce à une utilisation accrue de l'infrastructure verte ;
- une plus grande durabilité des activités agricoles et forestières ;
- la sauvegarde et la protection des stocks halieutiques de l'UE ;
- la lutte contre les espèces envahissantes ;
- le renforcement de la contribution de l'UE contre la perte de biodiversité mondiale.

Au niveau national, la politique française en matière de nature et biodiversité date des années 1970, quand a été mise en place la grande **loi sur la protection de la nature** (loi n° 76-629 du 10/07/76). En 1992 la France a signé la CDB, et en 2004 elle a adopté une **Stratégie nationale de la biodiversité**, qui a fixé l'objectif de stopper la perte de la biodiversité et promouvoir l'utilisation durable de ses ressources en France à l'échéance de 2010.

Comme au niveau européen, le constat est que la stratégie française a permis de faire des avancées sur la protection de la biodiversité, mais les objectifs 2010 n'ont pas été atteints. La France a donc révisé sa stratégie pour la période 2011-2020, prenant en compte celle de l'Europe et aussi le nouveau Plan stratégique de la CDB. Cette nouvelle stratégie met l'accent sur l'importance de mobiliser l'ensemble de la société dans la protection de la biodiversité. Elle fixe vingt objectifs à travers six orientations stratégiques :

- susciter l'envie d'agir pour la biodiversité,
- préserver le vivant et sa capacité à évoluer,
- investir dans un bien commun, le capital écologique,
- assurer un usage durable et équitable de la biodiversité,
- assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action,
- développer, partager et valoriser les connaissances.

	Objectifs jusqu'en 2010	Objectifs après 2010
France	Stratégie nationale de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • « stopper la perte de la biodiversité et promouvoir l'utilisation durable de ses ressources » 	Stratégie nationale de la biodiversité 2011-2020. Elle fixe 20 objectifs, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs, préserver les espèces et leur diversité, inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique
Europe	COM(2006)216 ; Plan d'action pour la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • enrayer la perte de la biodiversité 	COM(2011)244 : <ul style="list-style-type: none"> • enrayer la perte de la biodiversité et des services écosystémiques d'ici à 2020, assurer leur rétablissement dans la mesure du possible, tout en renforçant la contribution de l'UE dans la prévention de la perte de biodiversité à l'échelle de la planète
Monde	Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique : Plan stratégique 2002-2010 : <ul style="list-style-type: none"> • une réduction significative du rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité aux niveaux mondial, national et régional 	Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique : Plan stratégique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité (fixés en octobre 2010) : « Vivre en harmonie avec la nature » <ul style="list-style-type: none"> • 20 objectifs spécifiques, par exemple l'objectif n°12 : d'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui sont le plus en déclin, est amélioré et maintenu

Tableau 1 - Politiques en matière de biodiversité

1.2 Instrument LIFE

L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE) a été créé en 1992 avec l'objectif essentiel de contribuer à la mise en œuvre et au développement de la politique et de la législation environnementale de la Communauté européenne.

Il avait été précédé, dans la période 1984-1987, par des programmes dénommés ACE I (Aides communautaires pour l'Environnement – Biotopes) doté de 13 M€, puis ACE II doté de 24 M€ (1987-1991) et enfin du programme ACNAT (aides communautaires pour la conservation de la nature) doté de 50 M€ pour la période 1992-1993.

Depuis 1993, plusieurs formules de l'instrument LIFE se sont succédées qui toutes incluaient une partie dénommée LIFE Nature.

Depuis 2006, la Commission européenne a mis en place l'instrument LIFE+ qui s'organise autour de trois volets d'actions :

- Un volet Nature auquel a été adjoint un volet Biodiversité
- Un volet Politique et Gouvernance le plus souvent dénommé LIFE Environnement
- Un nouveau volet Information et Communication

LIFE+ dispose, pour la période 2007-2013, d'un budget de 2,1 Md€ dont 78 % sont consacrés à soutenir les actions. Sur cette part au moins 50 % du budget doit être attribué à des actions relevant du volet Nature et Biodiversité.

LIFE+ est ouvert à toutes les organisations publiques et privées enregistrées dans l'Union européenne. Les projets n'ont pas d'obligation en matière de transnationalité ou de partenariats.

Le Volet Nature et Biodiversité de LIFE+ vise à la mise en œuvre :

- D'une part des directives Oiseaux et Habitats pour le volet Nature,
- D'autre part de la communication européenne « Enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020 et au delà » et du plan d'action pour la conservation de la biodiversité.

Les projets concernant la conservation de la Nature et de la Biodiversité ne se trouvent cependant pas exclusivement dans le Volet Nature et Biodiversité de LIFE : on trouve par exemple des projets concernant la nature en ville ou dans les espaces périurbains, les services écosystémiques, les trames vertes et bleues dans les objectifs principaux eau, environnement urbain, forêts ou approches stratégiques du volet Environnement de LIFE+. Par ailleurs le Volet Information et Communication concerne toutes les thématiques prioritaires de LIFE+ et donc en particulier les projets s'appliquant à la conservation de la nature et de la biodiversité. Certains des projets présentés dans la deuxième partie de ce document en sont l'illustration.

Plus d'informations sur le site LIFE de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm>

Nature des projets financés dans le volet Nature et Biodiversité de LIFE+

La nature des projets financés diffère selon qu'ils s'inscrivent dans la partie Nature ou Biodiversité.

- Les projets LIFE+ Nature (comme les projets LIFE des périodes précédentes) doivent strictement concerner la mise en œuvre des Directives Oiseaux et Habitats et doivent donc s'appliquer aux sites Natura 2000, aux espèces animales ou végétales ou aux milieux (y compris les zones littorales ou marines) relevant de ces directives. Il doit s'agir de projets de type « bonnes pratiques ». Les projets situés dans les Départements d'outre mer ne sont pas éligibles à LIFE Nature.
- Les projets LIFE+ Biodiversité doivent être des projets de démonstration apportant un progrès à l'une des problématiques de la conservation de la biodiversité affichées dans le plan européen (maintien des services écosystémiques, adaptation au changement climatique, connectivité, lutte contre les espèces invasives, infrastructures vertes et bleues, etc). Il ne peut pas s'agir de projets de « bonnes pratiques » appliqués hors des espaces relevant des directives Oiseaux ou Habitats.

Dans les deux cas les projets doivent avoir au moins 25% de leur budget consacré à des actions concrètes de conservation. Le taux de financement des projets est en général de 50 %. Il peut atteindre 75 % pour les projets du volet Nature qui concernent des espèces particulièrement protégées et en fonction du pourcentage d'actions concrètes de conservation engagées.

Les projets LIFE Nature et Biodiversité ont une durée qui varie entre 3 et 5 ans et un montant total de dépenses qui se situe entre 600 k€ et 10 M€.

Une description de chacun des projets LIFE financés est disponible sur la base de données des projets LIFE à l'adresse :

<http://ec.europa.eu/environment/LIFE/project/Projects/index.cfm> .

La liste des projets LIFE Nature ou LIFE Nature et Biodiversité français soutenus depuis 2000 - avec la mention du site web de chaque projet - est disponible en annexe.

Fonctionnement de LIFE+

LIFE+ fonctionne par appels à propositions annuels mettant en œuvre un budget de l'ordre de 250 à 280 M€ chacun soit de 125 à 140 M€ pour les projets du volet Nature et Biodiversité.

Chaque appel à propositions publié au journal officiel des Communautés européennes est accompagné de la publication de lignes directrices (guidelines) détaillées pour chaque volet de LIFE+ ainsi que des formulaires administratifs, techniques et financiers et du guide de l'évaluation qui précise les critères de sélection des projets. L'appel précise la date à laquelle les propositions doivent être déposées auprès du point de contact national LIFE+ de chaque État. En France il s'agit du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement.

Les propositions de chaque État sont regroupées par les points de contacts nationaux puis transmises aux Unités LIFE+ (une pour la partie Nature et Biodiversité, l'autre pour les 2 autres volets) de la Direction générale de l'Environnement de la Commission européenne. L'évaluation des propositions et les décisions de financement sont du ressort de la Commission européenne. L'Unité LIFE+ s'adjoit les services d'un bureau externe pour les opérations d'évaluation des propositions ; ces dernières années cette mission était confiée au bureau AGRECO.

Chaque État membre peut soumettre une liste de priorités nationales. La France a établi ses priorités pour le Volet Nature et Biodiversité jusqu'en 2010.

Depuis 2003 pour le volet Environnement, et depuis 2007, pour le Volet Nature et Biodiversité, le Ministère de l'Écologie met à la disposition des porteurs de projets français une équipe d'assistance technique pour la préparation des projets et la rédaction des propositions. Cette équipe intervient également sous la forme d'ateliers d'écriture, dans la vérification des propositions avant transmission à la Commission européenne et durant la phase de révision des propositions. Cette mission a été confiée, durant toutes ces années, à l'association ENVIROPEA.

Avertissement : les conditions de mise en œuvre de l'instrument LIFE+ peuvent varier selon les appels à propositions. Pour l'appel 2011, la Commission européenne a introduit ainsi plusieurs modifications comme, par exemple :

- Une extension de la possibilité de financement de certaines actions hors du territoire de l'UE pour des projets visant par exemple le milieu marin, les espèces migratrices, les espaces transfrontaliers
- L'ouverture du financement LIFE à des projets intégrés au niveau national ou régional
- La proposition de programmes d'action visant à la gestion des sites Natura 2000 au niveau régional ou national
- L'éligibilité de certaines activités de recherche limitées, dans la mesure où elles contribuent aux objectifs du projet

LIFE Nature et Biodiversité en France

Chaque année, la France transmet de 4 à 10 propositions au titre du volet Nature et Biodiversité de LIFE+. Depuis 1992, l'instrument financier LIFE a soutenu 108 projets Nature et Biodiversité en France dont 41 depuis l'année 2000, répartis selon le tableau suivant :

Année de l'AP Volet N&B	Nbre de propositions présentées UE	Nbre de propositions présentées France	Nbre de propositions retenues UE	Nbre de propositions retenues France
2007	264	7	58	2 dont 1 projet Biodiversité
2008	227	10	79	5 dont 1 projet Biodiversité
2009	194	4	83	3 dont 2 projets Biodiversité
2010	203	9	Non disponible	3 dont 1 projet Biodiversité

Tableau 2 - Projets LIFE soumis et retenus depuis 2007

Durant le programme LIFE III (2000-2006) le nombre de projets retenus était similaire.

Années	2000-2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de projets retenus	4	1	7	7	4	5

Tableau 3 - Projets LIFE retenus en France de 2000 à 2006

Eléments d'analyse sur les propositions acceptées en France depuis 2000.

Si on observe la nature des coordonnateurs des projets on relève :

- Qu'une majorité de projets sont portés par des associations (53%) avec en tête la Ligue pour le Protection des Oiseaux (8 projets) et les Conservatoires régionaux des espaces naturels (5 projets). À noter qu'une seule des grandes fédérations régionales d'associations de protection de la nature (Bretagne vivante) est présente.
- Que les autres projets sont portés par des collectivités territoriales (régions, agences régionales, syndicats intercommunaux, villes) à 18 %, les parcs régionaux et nationaux à 13 %, d'autres organisations publiques (essentiellement l'ONF) à 11 %.
- Une fédération de pêcheurs et un institut technique (vigne et vin) (la seule organisation privée non associative) complètent la liste des bénéficiaires coordonnateurs.

Il faut signaler que les projets LIFE mettent le plus souvent en œuvre un partenariat important dans lequel se retrouvent des associations locales, des collectivités territoriales comme des communes ou des syndicats intercommunaux. La complexité de la gestion administrative et financière de projets européens tels que ceux soutenus par LIFE fait que ces structures sont très exceptionnellement en position de coordonnateur.

Les projets LIFE français concernent **principalement la conservation des espèces animales** (63 % des projets) avec en tête les oiseaux (12 projets), puis les poissons et les chauves souris (3 projets chacun) et d'autres espèces animales (reptiles, mammifères, insectes). Seuls 2 projets concernent la conservation des espèces végétales. Par ailleurs, les projets concernent presque exclusivement **la nature terrestre** ; un seul projet (LIFE LINDA sur le grand dauphin) s'est déroulé en milieu marin depuis 2000 (hormis les projets concernant les oiseaux marins et les poissons des eaux intérieures).

La protection des milieux relevant de la directive Habitats concerne 11 projets (29 % des projets). Le dernier projet concerne la biodiversité dans les espaces viticoles avec une forte composante paysagère.

Commentaires

Compte tenu de la richesse et de la diversité du patrimoine naturel français, de la qualité et du professionnalisme des organismes publics et privés qui interviennent pour la préservation de ce patrimoine, du nombre d'initiatives développées dans ce sens, des possibilités offertes par l'élargissement du volet Nature au vaste domaine de la biodiversité, on attendrait une plus forte présence des porteurs de projets français dans le volet Nature et Biodiversité de LIFE+.

Par comparaison :

- la France transmet chaque année entre 15 et 20 propositions pour le volet Environnement de LIFE+
- L'Espagne et l'Italie présentent chacune entre 90 et 120 projets chaque année uniquement dans le volet Nature et biodiversité.

L'examen des projets et des coordonnateurs des projets montre un faible renouvellement et une faible diversité à la fois dans les sujets et au niveau des porteurs de ces initiatives.

L'ouverture de LIFE+ vers les champs de la biodiversité comme sur ceux de l'environnement marin ou des indicateurs par exemple ne s'est que faiblement traduite par un afflux significatif de projets et par l'arrivée de nouveaux types de porteurs de projets (les organisations privées, les collectivités, les centres de recherche par exemple). Les projets portés par l'INRA et l'institut de la Vigne et du Vin sont les deux exceptions. Seule l'ouverture vers les DOM s'est réellement concrétisée avec 2 projets retenus dans l'île de la Réunion pour l'un et sur plusieurs DOM pour l'autre.

1.3 Fiche pratique LIFE+

Avant de rédiger une proposition pour un projet Nature ou Biodiversité, il convient de connaître les règles les plus importantes de ce volet de l'instrument LIFE+. C'est l'objet de cette fiche.

Nota : cette fiche n'est pas exhaustive – seules les lignes directrices publiées pour chaque appel à propositions et les dispositions communes de LIFE+ font foi.

Règles de base

- Il n'y a **pas d'obligation de transnationalité**.
- Il n'y a pas de minimum ni de limite de partenaires, pourtant la Commission recommande de ne pas en avoir plus de **6 en tout**.
- La proposition peut être rédigée en français, mais le **résumé (3 pages) doit obligatoirement être en anglais** (nota : les réponses aux questions posées par la Commission lors de la phase de révision doivent être rédigées dans la langue utilisée dans la proposition).
- **Tous les formulaires doivent être inclus** dans la proposition, même s'ils sont sans objet.
- Chaque proposition doit inclure les documents suivants : les formulaires administratifs, les formulaires techniques, les formulaires financiers, les annexes financières et les cartes, à **l'exclusion de tout autre document**.

Règles administratives

- L'adresse mail indiquée sur le formulaire A1 est celle que la Commission utilisera pour communiquer avec le porteur de projet. Il convient donc de mentionner une adresse relevée très régulièrement.
- Chaque cofinancier doit obligatoirement signer un formulaire A6.
- Le formulaire A8 doit être signé par l'autorité compétente (en France, le Ministère de l'Écologie) de chaque pays concerné par le projet (en fonction de la « nationalité » des partenaires et de la localisation des actions du projet).
- Il est conseillé de faire signer un formulaire A8 par tout autre acteur concerné par le projet (nota : ils doivent indiquer non seulement qu'ils soutiennent le projet, mais, **de façon précise**, la forme et les raisons de ce soutien).

Règles techniques

- Les **actions récurrentes ne sont pas éligibles**.
- **L'acquisition de terrain** est possible uniquement pour les projets Nature.

Règles financières

- Chaque bénéficiaire (coordinateur et associé) doit participer financièrement au projet. La seule précision donnée par la Commission est que cette participation doit être « significative ». Le **temps de travail** dans le projet (frais de personnel) **est éligible mais ni les prestations en nature ni le travail de bénévoles ne peuvent être pris en compte**.
- Toute dépense encourue avant la date de démarrage du projet et après sa date de clôture est inéligible.
- **Au minimum 25 % du budget doit être consacré aux actions concrètes de conservation** (à quelques exceptions, précisées dans les lignes directrices).
- Les frais généraux (overheads) ne doivent pas excéder **7 %** des coûts éligibles du projet (hors achats de terrain).
- Les coûts d'assistance extérieure ne doivent pas excéder **35 %** du coût du projet sans justifications explicites.
- La participation financière de l'ensemble des organismes publics dans le projet doit être **≥ à 102 % de leurs coûts de personnels permanents dans le projet**. Le personnel temporaire embauché pour le projet n'est pas soumis à cette règle.
- Les biens durables (équipements, prototypes et infrastructures) sont éligibles à **100 %** de leur montant dans les projets Nature et Biodiversité pour les organismes publics et les structures privées à but non commercial.
- Les coûts journaliers du personnel **ne doivent pas excéder 400 €** sans justification.
- **La TVA n'est pas éligible**, sauf si elle n'est pas récupérable.

Actions de gestion obligatoires

- Une action de **mise en réseau** (networking) : visites, réunions, échanges d'information, etc. avec d'autres projets LIFE.
- Un **audit financier** réalisé par un auditeur indépendant.
- Un **plan de conservation après-LIFE** (pour les projets Nature) : présenté en tant que chapitre distinct du rapport final, il sera rédigé dans la langue du bénéficiaire et facultativement en anglais.
- Un **plan de communication après-LIFE** (pour les projets Biodiversité) : présenté en tant que chapitre distinct du rapport final, il sera rédigé dans la langue du projet et facultativement en anglais.

Actions de communication obligatoires

- Un **site web** : mise en ligne dans les 6 mois suivant le démarrage du projet et restant en ligne au moins 5 ans après la fin du projet.
- **Des panneaux d'information** : présentant le projet, affichés dans des lieux stratégiques accessibles au public.
- Un **rapport de vulgarisation** : 5-10 pages décrivant le projet, ses objectifs, actions et résultats, rédigé en anglais ET dans la langue du projet.

Nota : Les actions de communication des projets Biodiversité doivent cibler **deux groupes bien distincts** : a) **le grand public** et, plus important, b) **les parties prenantes** (acteurs techniques) qui bénéficieront des résultats du projet. La diffusion des résultats du projet auprès de ces derniers doit constituer une composante fondamentale du projet.

Rubriques particulièrement importantes

- « **Pourquoi LIFE+ ?** » : il convient de donner une réponse bien argumentée ; LIFE ne doit pas financer des projets qui pourraient être financés par d'autres fonds européens.
- « **Bonnes pratiques/démonstration/innovation** » : si les arguments ne sont pas suffisants, la Commission peut éliminer la proposition avant même de lire le détail technique. Bien que la Commission dise que les projets Biodiversité doivent être de démonstration « et/ou » d'innovation, il est fortement conseillé de présenter des projets à la fois démonstratifs et innovants.
- « **Plus-value européenne** » : ne pas oublier que même les projets de nature apparemment locale ou régionale doivent avoir une plus-value européenne pour justifier la demande d'un financement LIFE.
- « **Pérennité** » : il est capital de montrer que le projet aura des impacts à long terme et de réfléchir dès en amont aux moyens nécessaires pour assurer sa pérennité.
- « **Problèmes et contraintes pour la nature/la biodiversité** » : cette rubrique doit être rédigée avec soin. Un projet qui n'aborde pas une menace importante et identifiée risque l'élimination sur le critère de la cohérence technique de même qu'un projet qui mentionne une menace sans mettre en œuvre des actions palliatives. En revanche, des actions qui répondent à des menaces non identifiées risquent d'être considérées inéligibles.

Astuces

- En introduisant la problématique, commencer par la formulation suivante : « **En Europe, ...** ».
- Utiliser **les noms latins** des espèces visées dans le projet.
- Ne pas hésiter à inclure des **images** (en noir et blanc), des **tableaux**, etc. Cela facilite la lecture.
- **Garder les brouillons** du dossier, notamment les fichiers excel qui vous ont permis de calculer le coût des actions. Ils peuvent vous être utiles lors de la phase de révision.

La Commission européenne a fait le constat que les projets Nature ont souvent concerné les mêmes espèces animales (grands mammifères, rapaces, poissons, etc.) et que certaines espèces animales de la directive Habitats ont été peu concernées par des projets LIFE+ (mollusques, arthropodes, rongeurs, insectes, batraciens, certaines espèces de chiroptères, etc.) de même pour les espèces végétales protégées. Elle incite fortement les porteurs de projets à proposer des actions de conservation pour ces espèces animales et végétales.

2. RETOURS D'EXPERIENCES DES PORTEURS DE PROJETS

Des entretiens ont été réalisés auprès d'une vingtaine de personnes impliquées dans le montage et la coordination de projets LIFE Nature depuis l'année 2000, ainsi qu'auprès d'un membre de l'équipe de suivi des projets de la Commission européenne. L'objectif était de savoir quels éléments aident à assurer la réussite de ces projets, où se trouvent les points de blocage et quels conseils et conclusions peuvent en être tirés afin d'aider les futurs porteurs de projets.

2.1 Montage

La construction du projet

Interrogés sur leurs expériences de montage de projets LIFE Nature, les porteurs de projets LIFE+ ont souvent formulé le conseil suivant : **faire très attention à ce qu'on s'engage à faire dans le projet.**

Plusieurs ont avoué avoir été surpris, lors du démarrage du projet, à quel point il fallait respecter à la lettre le contenu de la proposition. Par exemple, la surface indiquée sur laquelle les actions de conservation auront lieu sera contraignante une fois que le contrat avec la Commission est signé. Les changements ne sont pas facilement acceptés par la Commission et ne doivent pas être nombreux (cf. la fiche « *A quoi peut-on s'attendre pour le suivi du projet?* »).

Il est donc important d'être sûr que le projet est **réaliste** et **faisable** sur le plan technique. Selon certains, le « monteur » du dossier devrait idéalement être aussi le coordonnateur pour éviter des problèmes lors de la mise en œuvre du projet (la plantation d'arbres programmée pendant la mauvaise saison, pour donner un exemple simple). Si ce n'est pas le cas, une étroite collaboration entre les acteurs technique et l'équipe en charge du montage du dossier est essentielle.

La faisabilité des actions est également importante sur le plan politique. Par exemple, un projet s'était engagé (dans la proposition) à rendre un DOCOB validé pour un site Natura 2000, mais lors de la mise en œuvre du projet le coordinateur s'est rendu compte que ce site Natura 2000 dépassait la zone du projet et que la procédure d'élaboration du DOCOB serait plus complexe que prévu. Quand l'équipe a essayé de négocier avec la Commission pour retirer cette obligation, ce fut un refus catégorique. Un autre exemple est celui d'un porteur de projet qui s'est engagé à créer une réserve naturelle, alors que cela ne relevait pas de sa compétence.

Le budget

Le coût des actions doit être la plus exact possible ; **il est impossible de revoir un budget à la hausse une fois que la proposition est soumise à la Commission.** Il est donc important de faire très attention à l'estimation des coûts. Il faut disposer de devis pour avoir une idée précise du coût des actions qui seront sous-traitées.

Le calendrier

Plus de la moitié des projets interviewés ont constaté qu'ils ont eu des retards dans le démarrage du projet et ont donc été obligés de demander un avenant au projet. Les raisons pour ce retard différaient selon les projets. Certains n'étaient pas prévisibles, mais le conseil qui ressort est de programmer un calendrier réaliste et idéalement de **prévoir une marge de deux ou trois mois au début du projet pour le démarrage** avant de se lancer dans les actions techniques : embaucher le personnel, rédiger les cahiers des charges des marchés publics et sélectionner les offres, négocier et faire signer les conventions de partenariat, sont des tâches dont la durée est souvent sous estimée.

Si le coordinateur n'a pas l'habitude de passer des marchés publics, il convient de se former sur ces aspects avant de rédiger la proposition pour bien connaître tous les délais induits.

Nota : il est également conseillé de **prévoir une marge de six mois à la fin du projet** pour compenser les autres éventuels retards pris pendant sa mise en œuvre. La Commission le demande à chaque projet présélectionné lors de la phase de révision. Si ce délai n'est pas déjà prévu dans la proposition, les dépenses additionnelles réalisées durant ces six mois supplémentaires (dépenses en personnel en particulier) ne seront pas intégrées dans le coût global et donc dans la subvention LIFE.

La construction du partenariat

Presque tous les porteurs de projets sondés ont dit que leur projet s'est très bien passé au niveau du partenariat. Ils attribuent cela au fait qu'ils connaissaient déjà leurs partenaires en amont du projet, contrairement aux projets INTERREG par exemple où souvent les porteurs de projets ont d'abord un projet et ensuite cherchent des partenaires.

Certains porteurs de projets recommandent d'associer au projet des acteurs très divers, et notamment ceux qui pourraient être en opposition au projet. Le projet Rhin Vivant a attribué une partie du succès du projet au fait qu'ils avaient associé le Conservatoire des sites alsaciens (CSA) et Alsace Nature qui étaient historiquement en opposition avec l'ONF, autre partenaire du projet. Au delà de cet historique de conflit, les partenaires étaient volontaires pour essayer de mener à bien le projet. Associer les collectivités peut également avoir des bénéfices :

« Chaque commune était maître d'ouvrage des travaux sur son propre territoire, ce qui expliquait aussi leur volonté de participer techniquement et financièrement. »

- Hélène Hasle (Port autonome de Strasbourg), ex chef de projet pour le projet Rhin Vivant

A contrario, il est conseillé de limiter le nombre de partenaires techniques à ceux qui sont indispensables. La Commission elle-même conseille de ne pas dépasser cinq bénéficiaires associés dans un projet LIFE, mais certains coordinateurs ont dit qu'il faudrait les limiter encore plus. Plus il y a de partenaires dans un projet, plus il sera complexe à gérer. Le coordinateur passera plus de temps sur les tâches administratives et financières et aura moins de temps à consacrer aux actions concrètes du projet.

Depuis 2007, les porteurs de projets Nature et Biodiversité ont la possibilité d'inclure des déclarations de soutien (le formulaire A8) d'acteurs qui ne participent pas en tant que partenaires mais dont le succès du projet dépend d'une manière ou une autre de leurs engagements ; il est très conseillé d'utiliser ce formulaire.

Quel que soit le nombre de partenaires dans le projet, il est important de prévoir dès le montage du dossier un **système de conventionnement simple**, précis et rapide. Cela facilitera le démarrage du projet et limitera les risques de retards.

La communication

Il est obligatoire, dans les projets LIFE, de prévoir un certain nombre d'actions de communication (création d'un site web consacré au projet, mis en place de panneaux d'information sur les sites visibles du public, rédaction d'un rapport de vulgarisation...). Il ne faut pas négliger ces actions, ni les considérer simplement comme des obligations. Pour certains projets, un bon plan de communication peut même aider à la réalisation des actions techniques. C'est le cas pour le projet Urbanbees, lancé en 2010, qui a pour objectif principal la diffusion au niveau européen d'un guide de gestion qui vise à maintenir et augmenter la diversité et l'abondance des abeilles sauvages en milieux urbains et périurbains.

« En terme d'implication politique, ça se passe très bien ; les communes sont intéressées pour être acteurs. Huit communes ont été intégrées dans le projet depuis le début de l'année 2010 grâce à des actions de communication. »

- Charlotte Visage (INRA Avignon), co-coordinatrice d'Urbanbees

« Il faut souligner que le plan de communication qu'a fait la chef de projet avait vraiment une plus-value. Il a eu un très fort impact. Un des intérêts majeurs de LIFE est qu'il finance beaucoup d'actions de communication. »

- Olivier Ferry (ONF Rhône-Alpes), qui a monté le projet Rhin Vivant

La communication peut aider à faire tomber des obstacles politiques ou sociaux. Pour certains projets, notamment des projets d'entreprises comme le projet SEMEAU porté par Danone, le fait d'avoir un label européen est très apprécié par les équipes de marketing.

La communication permet surtout de capitaliser sur les résultats du projet :

« On a terminé en mai 2008, mais j'ai encore au moins une fois par mois des félicitations sur ce projet, ou des demandes de renseignements. C'est valorisant. »

- Mélanie Némoz (CREN Midi-Pyrénées), pour le projet Chiroptères dans le sud de la France

La pérennité

Il est important **d'anticiper les actions pour la pérennité** du projet dès son montage et tout au long du déroulement du projet. Les objectifs du projet et ses résultats doivent être réfléchis dans l'optique d'assurer la pérennité du projet (par la signature d'un contrat avec une instance régionale ou nationale, par exemple).

La Commission l'exige via l'action obligatoire de rédaction d'un **plan de conservation après-LIFE**. Les porteurs de projets étaient unanimes sur l'utilité de ce plan, mais sa préparation nécessite beaucoup de réflexion.

Les dépenses relatives à l'élaboration de ce plan ne sont pas éligibles alors qu'elles peuvent être importantes du fait des enjeux qu'il comporte ; cela est considéré comme une contradiction par les porteurs de projets.

La rédaction de la proposition

Construire un projet solide est la première étape ; rédiger la proposition en est la deuxième. Le conseil est de **se renseigner le plus possible sur les règles du programme**. Plus on connaît les règles et procédures, plus le projet aura de chances d'être sélectionné. Cela concerne les règles de base pour les projets Nature et Biodiversité (par exemple, l'obligation d'avoir au moins 25 % du budget consacré à des actions concrètes de conservation), mais aussi les procédures de suivi et reporting, la différence entre un partenaire, un cofinancier et un sous-traitant, les exigences en matière de gestion financière et administrative, les critères d'évaluation et les procédures de demandes d'avenants.

Les coordonnateurs d'autres projets LIFE Nature peuvent être une bonne source d'information sur ce quoi on doit s'attendre. Leurs rapports finaux, leurs rapports de vulgarisation et les plans de conservation post-LIFE constituent de véritables outils. L'équipe d'assistance aux porteurs de projets du Ministère est également une ressource ; il convient de la contacter le plus tôt possible. Cette assistance est gratuite. Elle se met en place en s'adaptant aux besoins et à l'avancement de chaque projet.

L'obtention des cofinancements

Malheureusement, il n'y a pas en France d'instrument financier dédié qui permette de compléter le plan de financement des projets LIFE Nature. Cela veut dire pour certains de longs mois de négociation avec les cofinanciers potentiels. Ils sont plus ou moins faciles à obtenir selon le projet et les acteurs impliqués. Il peut être particulièrement difficile de mobiliser des sommes d'argent pour les projets sur des espèces moins connues ou moins « populaires ». C'était le cas pour le projet Chiroptères dans le sud de la France, qui a été obligé de jongler avec 17 cofinanciers pour boucler son plan de financement.

Le meilleur conseil qui ressort des lauréats est de **s'y prendre en avance** (notamment quand l'appel à propositions clôture à un moment où les autorités ne sont pas disponibles ou ont déjà bouclé leurs budgets pour l'année prochaine). Il ne faut pas hésiter à solliciter toutes les collectivités où les actions se déroulent.

Par ailleurs, les fondations ou le mécénat (sponsors) sont une option sous-utilisée par les projets Nature et Biodiversité. L'avantage est que souvent elles donnent une avance dès le démarrage et sont plus souples sur les justificatifs. Par ailleurs, certaines se réunissent plusieurs fois par an en comité de sélection.

La négociation avec la Commission pendant la phase de révision des dossiers

Lorsque les projets passent les phases d'admissibilité et d'éligibilité (contrôle de la présence de tous les formulaires, signatures et annexes financières) et de sélection (contrôle de la fiabilité du bénéficiaire coordinateur, de l'envergure du projet et de certains éléments techniques et financiers), ils entrent dans la phase d'attribution (award phase). Pendant cette phase la Commission évalue les projets sur quatre critères dits éliminatoires (car il suffit d'avoir une note éliminatoire sur un de ces critères pour être éliminé) :

- la cohérence et qualité technique,
- la cohérence et qualité financière,
- la contribution aux objectifs de LIFE (en particulier l'intérêt et l'impact environnemental),
- la plus-value européenne et l'utilisation optimale des financements européens.

A ces quatre critères s'ajoutent deux critères « bonus » (le projet ne sera pas éliminé pour une note faible à ces critères) :

- le caractère transnational,
- la conformité avec les priorités nationales et la plus value nationale.

Sur la base des résultats de cette phase et en accord avec le règlement LIFE (qui stipule qu'au moins 50 % du budget de LIFE doit être consacré à des projets Nature et Biodiversité et qui fixe des allocations nationales indicatives), la Commission établit une liste de projets pré-sélectionnés et une liste de réserve. Les projets de ces 2 listes passent alors à la phase de révision, pendant laquelle la Commission envoie une lettre aux porteurs de projets avec un certain nombre de questions sur lesquelles elle souhaiterait avoir des précisions (actions dont l'utilité ou la mise en œuvre n'est pas claire, questions sur les dépenses et les coûts, etc.). Les porteurs de projets ont ensuite l'occasion de répondre à ces questions.

Globalement, les projets interrogés sur le déroulement de cette phase ont dit qu'elle s'est bien passée. Les modifications demandées par la Commission étaient pour la plupart des « petites choses ». Certains porteurs de projets ont même convenu que la Commission avait raison d'exclure les actions en question car elles étaient moins bien construites. Cela a néanmoins pu provoquer quelques tensions entre les partenaires censés les réaliser ou a nécessité un peu de travail dans la modification du budget et de la répartition du temps du personnel.

« Deux sites de plus avaient été prévus dans la proposition, mais ces deux zones ont été éliminées car les chances de retour du Sterne de Dougall y étaient moins bonnes »...

« Dans la proposition, nous n'avons pas pu donner assez de garanties techniques quant à la faisabilité de l'action. Alors politiquement nous étions déçus de ne pas pouvoir inclure ces deux sites, mais d'un point de vue écologique c'était mieux de les exclure. Aujourd'hui il n'y a plus d'espoir sur ces sites là pour le Dougall. »

- Gaëlle Quemmerais-Amice et Arnaud Le Nevé (Bretagne Vivante) sur le projet Sterne de Dougall

Parfois des actions ont été retirées car elles ne s'inscrivaient pas dans les objectifs du programme LIFE :

« La Commission a enlevé des études qui auraient servi à construire un plan national d'action. Un tel plan nécessite forcément une amélioration des connaissances. Mais elles n'ont pas été retenues car la Commission voulait vraiment un projet opérationnel - elle trouvait que les études relevaient trop du domaine de la recherche. Du coup, certains partenaires se sont retirés du projet. Ils n'ont pas apprécié que leurs actions soient exclues. »

- Marianne Georget (CREN Rhône-Alpes) sur le projet Apron du Rhône II

« Sur certaines actions (i.e. des actions pastorales), nous avons prévu 5 ans mais pendant la phase de révision ils ont réduit cette période à 2,5 ans car ils ont dit que cela constituait des mesures agro-environnementales récurrentes. Ils n'ont financé que la partie installation de l'action. Du coup, le recul à 5 ans, nous ne l'avons plus. »

- Sandrine Halbedel (ARPE PACA) sur le projet Tortues d'Hermann

D'autres porteurs de projets ont convenu que les éléments contestés dans la phase de révision étaient ceux où ils avaient connaissance d'avoir un peu « poussé le bouchon ».

On constate que la Commission tente parfois de profiter de cette phase de révision pour pousser son agenda politique vis à vis des États membres ; par exemple en demandant des garanties aux porteurs de projets sur des résultats qui ne sont pas de leur responsabilité ou qui vont au-delà des objectifs du projet (niveaux de qualité des eaux de surface, définitions de zones Natura 2000). Les négociations peuvent être très tendues, et les porteurs de projets risquent de perdre l'aide LIFE s'ils refusent les modifications demandées, ou de devoir la rembourser à la fin du projet s'ils acceptent des engagements qu'ils ne sont pas capables de tenir.

Deux conseils pour réussir la phase de révision :

D'abord, **bien construire sa proposition**, techniquement et financièrement. Il y a de fortes chances que s'il y a une faille dans le projet, la Commission la trouve et demande des modifications. Sachant qu'il n'est pas possible de disposer d'une plus grande subvention que celle demandée dans la proposition initiale, si la modification d'une action fait qu'elle coûte plus chère, le surcoût sera à la charge du porteur de projet. C'est le même raisonnement qui doit conduire à bien déterminer la durée du projet.

Sur le plan financier, il est tentant d'essayer de profiter d'un projet LIFE pour faire financer l'achat de matériel (nouveaux ordinateurs, équipements de bureau, imprimantes, véhicules, etc.) ou du personnel qui n'est pas essentiel au projet, mais il faut être raisonnable.

Deuxièmement, **ne pas hésiter à défendre une action ou une dépense qui est essentielle au projet**. En revanche, si la Commission demande des résultats qui vont au-delà de l'envergure du projet, il convient de l'expliquer. Il est important de se souvenir qu'il s'agit d'une phase de négociation, qui va dans les deux sens, même s'il n'y a pas de dialogue direct.

« La chose qui est difficile est qu'on ne peut pas dire 'discutons-en' ; on reçoit une lettre et il faut y répondre. Il n'y a pas de dialogue. Alors il faut évaluer quels sont les éléments qu'on va pousser à faire accepter. C'est très délicat de se décider sur la robustesse des réponses. »

- Nick Folkard (Royal Society for the Protection of Birds), pour le projet Birds Directive on Farmland

2.2 Pilotage

Une personne interviewée durant cette étude a résumé l'essentiel de ce qu'il faut savoir en matière de pilotage (et de montage) d'un projet LIFE : « ***Avec LIFE, il n'y a pas de raccourcis. C'est beaucoup de travail.*** »

L'avantage est qu'une fois que les porteurs passent les procédures de sélection et signent un contrat avec la Commission, ils ont à priori un dossier très solide qui leur permettra de mener à bien le projet. Des quatorze projets sélectionnés pour cette étude, aucun n'a été abandonné ou n'a eu des graves problèmes qui ont compromis ses résultats.

Les coordinateurs semblent attribuer ce fait à deux raisons principales : la motivation des partenaires et la qualité du dossier :

« Nous avons eu de la chance parce que nous avons eu des partenaires très compétents et motivés. Les rôles ont été bien définis et chacun a pu s'exprimer selon ses compétences. Aucun partenaire n'a lâché le projet en cours de route, comme cela peut arriver sur d'autres projets. »

- Fabrice Gallet (ONF Rhône-Alpes), sur le projet LIFE Nature et Territoires

Ceci ne veut pas dire que les projets se déroulent tous sans aucune difficulté. Réaliser un projet LIFE est un grand défi qui nécessite des connaissances, des outils et beaucoup d'énergie. Les porteurs de projets peuvent se rassurer en se disant que la première expérience avec LIFE, bien que difficile, permettra d'acquérir un savoir-faire qui servira à mobiliser d'autres financements plus tard.

Gestion technique

Il est difficile d'identifier des bonnes pratiques techniques applicables à l'ensemble des projets LIFE Nature et Biodiversité à cause de la diversité des thématiques et des approches de ces projets. Cependant on peut citer quelques clés.

Des **réunions techniques fréquentes** en constituent une. Pour un projet avec beaucoup d'actions concrètes à réaliser (comme le sont la plupart des projets LIFE Nature et Biodiversité), il est important de faire le point régulièrement pour se tenir informé des éventuels problèmes ou retards et s'assurer d'être en conformité avec le dossier.

C'est à chaque projet de définir sa méthodologie, mais pour le projet Rhin Vivant cela voulait dire des réunions mensuelles du comité technique, avec des réunions plus souvent (même une fois par semaine) pour certains sous-comités.

Les projets interrogés recommandent de **désigner une personne pour suivre chaque action et chaque livrable** du projet. Pour les projets avec plusieurs partenaires, il peut être utile de désigner un chef de projet pour chaque partenaire chargé de rendre compte au coordinateur régulièrement.

Nota : Normalement un projet LIFE a un seul « coordinateur ». Cette personne travaille souvent à temps plein sur le projet (cela est même recommandé par la Commission). Dans la proposition, il faut faire attention à bien distinguer « le » coordinateur, responsable pour tout le projet LIFE, des autres chefs de projets et chargés de mission responsables de la mise en œuvre des actions.

Il est également important de garder des **relations étroites avec l'équipe de suivi** (monitoring team) de la Commission européenne (Oréade Brèche). Elle constitue le premier point de contact pour les coordinateurs pour tout problème, évolution, question ou remarque. Son rôle est de s'assurer que les projets se déroulent bien, et elle effectue des visites de terrain chaque année pour chaque projet. Elle aide les porteurs de projets à comprendre les règles, rapports et communication, mais elle a également de bonnes connaissances dans le domaine de la nature et la biodiversité, alors il ne faut pas hésiter à lui demander des conseils techniques.

Enfin, les porteurs de projets ne doivent pas oublier qu'ils ne sont pas seuls. Depuis 2009, la Commission organise une **réunion annuelle de tous les projets LIFE Nature et Biodiversité** en cours en France afin de faciliter la mise en réseau des projets. Les coordinateurs ont la possibilité d'échanger sur leurs projets et de poser des questions (techniques, administratives, financières). Un représentant de la Commission européenne ainsi qu'un représentant de l'équipe de suivi participent à ces journées.

Par ailleurs, depuis 2010, il est obligatoire pour tous les projets LIFE+ d'inclure dans la proposition des actions de **mise en réseau avec des projets LIFE**, ou d'autres projets européens. C'est l'occasion pour les équipes de faire des visites d'étude ou autres activités d'échange qui peuvent aider à la mise en œuvre du projet. Celles-ci peuvent être utiles à faire **dès le démarrage du projet** (et pas uniquement à la fin du projet), tant sur le plan technique (pour être sûr de mettre en œuvre les pratiques les plus efficaces) que sur le plan administratif.

Les avenants

En signant la convention de subvention avec la Commission, le porteur de projet s'engage à faire tout ce qu'il peut pour s'assurer que le projet se déroule tel que décrit dans la proposition. Or, aucun projet ne se déroule jamais exactement comme prévu, surtout quand la proposition a été rédigée trois à cinq ans avant. Certains événements, hors du contrôle des équipes, peuvent nécessiter une modification du planning ou des actions du projet. Que faire dans cette situation ?

Il est possible d'obtenir un avenant au projet, mais la Commission souligne que cela doit être vraiment **exceptionnel** et surtout « **ne doit pas être considéré comme une procédure automatique pour corriger les projets mal conçus ou mal gérés** ». Elle souligne aussi qu'un avenant n'est pas toujours la solution la plus adaptée (ni la plus simple - les avenants nécessitent beaucoup de travail) aux problèmes rencontrés dans un projet, et que toutes les autres voies doivent être explorées avant de demander un avenant. Consulter la fiche pratique « *A quoi peut-on s'attendre pour le suivi du projet ?* » pour en savoir plus sur cette démarche.

En réalité, nombreux sont les projets interrogés qui ont eu besoin de faire un avenant. Le plus souvent ce sont des prolongations de durée, pour des raisons hors du contrôle des équipes. Le projet LIFE Nature et Territoires par exemple a été obligé de demander une prolongation d'un an :

« Le projet devait démarrer le 1er juillet, mais nous avons eu l'accord officiel de la Commission seulement fin août alors que nous avions prévu des actions en été (sur des sites montagneux). Nous travaillons avec le milieu naturel alors nous callons le projet en fonction de la nature. Nous avons donc perdu une année. »

- Fabrice Gallet (ONF Rhône-Alpes)

Parfois il est nécessaire de faire une modification technique du projet, comme pour le projet LIFE Dougall :

« Un problème s'est révélé pendant le projet : celui du vison d'Amérique. 32 % des Sternes de Dougall se reproduisant en France ont été éliminés en 2008 à cause du vison ! Ainsi, nous avons été obligés de demander une autorisation auprès de la Commission pour mettre une clôture autour des Sternes pour les protéger - ce qui n'avait du tout été prévu dans le dossier original. Nous l'avons obtenue, et cette méthode s'est avérée très efficace et nous a même permis de piéger les visons. »

- Gaelle Quemmerais-Amice (Bretagne Vivante)

Généralement les porteurs de projets interrogés ont dit que la Commission était compréhensive quand il s'agissait vraiment d'un évènement exceptionnel et imprévisible. Dans tous les cas, il est essentiel **d'informer l'équipe de suivi** des problèmes et des modifications qu'ils vont devoir entraîner dès que possible.

Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière est l'élément qui prend souvent le plus de temps dans les projets LIFE - et pose le plus de problèmes aux coordinateurs. Certains projets prévoient un comptable qui travaille sur le projet (de 1/4 de son temps voir presque un plein temps pour certains projets), mais pour d'autres c'est le coordinateur qui assure la totalité des tâches de suivi administratif et financier. Ces coordinateurs ont souvent des profils techniques (biologistes, agronomes, etc.) et n'ont pas toujours des connaissances en matière de gestion de projet ou de comptabilité. Le cas échéant, des **formations spécifiques** peuvent être très utiles et rentables, par exemple lors de la réunion annuelle des projets LIFE Nature en France.

Les projets sondés ont cité le recueil des justificatifs des dépenses (par exemple des fiches de temps) comme l'une des tâches qui leur prend le plus de temps :

« La complexité est telle par rapport aux justificatifs que certaines partenaires ont eu des dépenses sans être remboursés. Un partenaire a préféré abandonner une partie de la subvention en justifiant que cela lui aurait coûté plus cher de rassembler tous les justificatifs que ce que la subvention lui aurait apporté. Il y avait énormément de personnel impliqué dans le projet, et cela aurait été très complexe de rassembler tous les justificatifs ; de l'ordre de 200 000 euros ont été abandonnés. »

- Marianne Georget (CREN Rhône-Alpes), pour le projet Apron du Rhône II

Le meilleur conseil qui ressort de ces témoignages est de **garder soigneusement tous les justificatifs de toutes les dépenses** encourues pendant le projet dans un classeur consacré uniquement au projet LIFE pendant toute la durée du projet et au moins **cinq ans après sa fin**, car un audit peut avoir lieu pendant cette période.

Uniquement les **dépenses engagées entre les dates de démarrage et de clôture** (telles qu'indiquées sur la proposition) sont éligibles.

Les différents systèmes de gestion des ressources humaines et de fiches de temps dans les différentes structures peuvent compliquer la situation. La Commission propose un modèle de fiche de temps, mais il n'est pas toujours adapté au projet et au fonctionnement des organisations bénéficiaires. Il est possible d'utiliser un autre modèle, mais seulement avec l'accord préalable de la Commission.

Pour minimiser les risques associés aux questions administratives et financières, il est conseillé d'avoir un **plan de bataille** sur les procédures dès le démarrage du projet. Une réunion consacrée uniquement à ces aspects, avec tout le personnel qui sera impliqué dans le projet, est utile. Tous les partenaires doivent connaître les règles, se familiariser avec les outils et formulaires de reporting (disponibles dans la **boîte à outils de management** sur le site LIFE) et consulter leurs services financiers et comptables pour identifier en amont les éventuels problèmes. Il est également conseillé d'envoyer une **note vulgarisant ces procédures aux Directions** des structures partenaires et des cofinanceurs pour les informer de ces obligations.

Communication

Un certain nombre d'actions de communication sont obligatoires pour les projets LIFE Nature et Biodiversité, notamment la création d'un site web consacré au projet, la mise en place de panneaux d'information pour le public, la publication d'un rapport de vulgarisation des résultats du projet et l'élaboration d'un plan de conservation/communication post-LIFE. Il est également obligatoire de faire mention du financement de LIFE et de faire apparaître le logo et la mention du soutien de LIFE sur tous les supports de communication.

Bien que ce ne soit pas obligatoire, la plupart des projets créent aussi une **charte graphique** avec notamment un **logo pour le projet**. Cela permet d'identifier le projet facilement et d'associer tous les résultats et productions au projet. Il a un autre avantage ; dans un projet avec plusieurs partenaires, il permet d'assurer que le portage du projet soit collectif et non dominé par l'un des partenaires.

Il est conseillé d'aller au delà des simples obligations et d'élaborer un plan de communication très complet qui s'adresse à tous les publics concernés par le projet. Alors que les projets ont parfois le choix de rédiger des documents uniquement en français (le plan de conservation après-LIFE ou le site web, par exemple), une **traduction en anglais** permettra à un plus grand public de connaître le projet et capitalisera davantage ses résultats.

Par ailleurs, les projets Biodiversité doivent garder à l'esprit que leurs actions de communication doivent s'adresser principalement aux **acteurs techniques** qui ont vocation à bénéficier des résultats du projet, pas simplement au grand public.

La Commission européenne a créé une **boîte à outils de communication**, disponible sur le site LIFE+ (« Toolkit »). Il contient des conseils sur les actions obligatoires et des exemples de bonnes pratiques très utiles.

2.3 Plus-value de LIFE

Pourquoi les porteurs de projets font-ils des projets LIFE ?

Les motifs des porteurs de projets pour le dépôt d'un dossier LIFE étaient multiples. Pour certains, la motivation principale est financière. C'était le cas pour Bretagne Vivante pour le projet LIFE Dougall :

« Pourquoi LIFE ? Parce que nous avons épuisé les pistes locales. Quand on choisit un financement européen pour un projet, c'est qu'on n'a pas la possibilité de le faire financer de manière plus simple ! Mais c'est aussi une question des moyens - les crédits locaux ne suffisaient pas. »

- Gaëlle Quemmerais-Amice (Bretagne Vivante)

Pour d'autres, LIFE permettait de faire un projet de plus grande envergure, avec une ouverture européenne :

« Pour Arthropologia ce n'était pas vraiment pour des raisons financières que nous avons voulu faire un projet LIFE, car on trouvait déjà des financements locaux. C'était l'occasion de faire pour une fois une action très concrète et de grande envergure avec un rayonnement au niveau européen. »

- Caroline Sabah (Arthropologia), pour le projet Urbanbees

« Nous avons pris la décision avec les partenaires, par intérêt pour le réseau européen plus que par intérêt financier. »

- Lauren Paris (Parc naturel régional du Morvan), pour le projet LIFE Ruisseaux

Pour certains, LIFE apporte une certaine « aura », donne un « crédit » au projet, qui fait qu'il est plus facile de mobiliser des cofinancements. Au fur et à mesure que les partenaires financiers s'ajoutent, le projet devient plus complexe et plus ambitieux.

Quelles que soient les motivations, un consensus est ressorti des entretiens effectués : **LIFE ne vaut le coup que pour les gros projets.** Le rapport coût/bénéfice n'est simplement pas favorable aux petits projets. Au grand regret de certains porteurs de projets, comme le WWF (coordinateur du projet LINDA) ou la SFEPM (coordinateur du projet Chiroptères dans le sud de la France), qui prônent l'efficacité des petits projets de terrain (à moins d'un million d'euros). Conduire des gros projets nécessite des moyens importants pour leur montage et aussi pour leur pilotage, notamment une trésorerie suffisamment importante pour assurer l'attente du dernier paiement.

D'autres porteurs de projets se sont orientés vers LIFE car c'était un instrument financier qui permettait de financer des actions de terrain très concrètes et cohérentes. Le FEDER a souvent été cité comme financement alternatif possible, mais toujours avec la précision que dans ce cas il faudrait diviser (dans l'espace et dans le temps) les projets en plusieurs petits projets, ce qui réduit leur plus-value et leur cohérence. Le fait que LIFE est, parmi les financements européens, un de ceux qui n'oblige pas les projets à avoir des partenaires étrangers a également attiré des porteurs de projets.

Il est intéressant de noter que malgré sa réputation de lourdeur, LIFE n'est pas considéré par tous comme le plus complexe des financements européens. Les projets INTERREG en particulier ont été cités par plusieurs personnes interrogées comme encore plus lourds à gérer. En général les porteurs de projets ayant déjà eu une expérience avec d'autres fonds européens ont dit que les exigences en termes de reporting sont comparables. Au final, les projets LIFE représentent un « meilleur retour sur investissement » car ils financent plus d'actions de terrain pour une charge de travail administratif comparable.

Quelle est la plus-value de LIFE ?

Interrogés sur la plus-value de LIFE, les porteurs de projets ont utilisé des termes comme « notoriété », « sérieux », « rigueur », et « envergure ». Sur le rôle de LIFE et des projets LIFE, ils ont parlé de « booster », « accélérateur », « catalyseur », « fédérateur » et « structurant ».

Globalement trois éléments ressortent de l'étude.

Premièrement, LIFE est très apprécié pour son financement d'**actions concrètes intégrées dans un projet global** en faveur de l'environnement ; projet de **grande envergure** pouvant se développer sur le **moyen terme**.

Ces projets permettent d'améliorer les connaissances et d'acquérir du savoir-faire dans le milieu naturel. Les projets LIFE font avancer la conservation, parfois aboutissant à l'élaboration d'un plan national, et comblent une lacune de financement pour les espèces bénéficiant d'un moindre capital de sympathie, par exemple les poissons ou les chiroptères.

Deuxièmement, LIFE est **un financement relativement stable**, contrairement à des financements régionaux par exemple qui varient en fonction des élections. Les mêmes lignes directrices sont utilisées pendant toute la durée des projets (contrairement aux règles d'INTERREG, susceptibles de changer chaque année par exemple). Par ailleurs, le fait que LIFE est géré directement par la Commission évite d'avoir des interprétations différentes des règles à tous les niveaux.

Troisièmement, LIFE permet de **fédérer un grand nombre d'acteurs** sur les actions de conservation, créant (ou renforçant) une dynamique locale et régionale.

Les expériences des porteurs de projets ont été, pour la plupart, positives, notamment sur le plan technique.

Alors que les personnes interrogées étaient nombreuses à dire que les projets LIFE apportent une certaine visibilité - le label européen agissant en quelque sorte comme un « passeport » - il convient de noter que la majorité des chefs de projets interviewés a dit que leur expérience LIFE n'a pas abouti à des collaborations européennes significatives (de nouveaux projets collaboratifs par exemple), en dehors de quelques échanges et visites. Certains ont convenu qu'ils étaient très « franco-français » et n'ont pas vraiment cherché à développer des contacts à l'étranger. En France, LIFE a surtout soutenu la pérennité des réseaux et des partenariats existants.

La pérennité des projets

L'Europe souhaite que les projets LIFE et leurs acquis soient pérennes. Un relais est attendu auprès des financements nationaux et des porteurs de projets.

Or, ces derniers mentionnent de grandes difficultés pour trouver ces relais. Plusieurs projets ont indiqué que la fin du projet LIFE avait coïncidé avec le débauchage des personnels affectés au projet ce qui n'avait pas facilité la recherche de financements pour poursuivre l'action.

La pérennité semble plus facile dans les structures dont le fonctionnement est « garantie » (par exemple les parcs naturels).

2.4 LIFE+ et + ? Les problèmes à surmonter, l'évolution et les perspectives de l'instrument

Problèmes créant des obstacles pour les porteurs de projets en France

S'il fallait choisir le mot le plus fréquemment utilisé pour décrire le programme LIFE, ce mot serait « **lourd** ». Le mot « cher » suivrait de près. En moyenne, les personnes interviewées ont estimé le temps de préparation des dossiers à 3 à 6 mois de travail à plein temps. Pour une grande ou moyenne structure, cela constitue déjà un investissement conséquent, mais pour une petite structure cela peut être très handicapant. Tous réclament la **prise en compte financière de ce travail**, au moins pour les projets retenus.

Le mot « **risque** » est prononcé très souvent aussi. Non seulement le risque associé au temps passé à préparer un dossier qui n'a aucune garantie d'être accepté, mais aussi le risque que les dépenses engagées ne soient pas éligibles et donc pas remboursées.

Les coordinateurs souhaitent avoir **plus de précisions sur l'éligibilité des dépenses**, et plus d'explications quand les dépenses ne sont pas acceptées. Quand il s'agit de grosses sommes d'argent, ce manque de précision peut être un problème important et décourager les porteurs de projets de déposer ou re-déposer des dossiers à l'avenir. Il y a enfin un risque financier lié au délai, parfois très long, entre la fin du projet et le dernier paiement de l'aide LIFE (certains porteurs de projet ont mentionné jusqu'à 2 années de délai avant le paiement du solde !).

Un autre obstacle pour les porteurs de projets est celui des **délais** inhérents aux projets LIFE. Premièrement, les délais d'instruction des propositions, et l'impossibilité d'engager des dépenses avant le démarrage officiel du projet. Les coordinateurs déplorent notamment les délais pris par la Commission par rapport aux délais imposés aux porteurs de projets (6 mois pour évaluer les dossiers contre 2 semaines pour les coordinateurs pour répondre à une liste - souvent très longue - de questions de la part de la Commission).

Alors que le travail de l'équipe de suivi a été généralement apprécié et jugé réactif, certains coordinateurs ont souligné des attentes assez longues pour obtenir des réponses à leurs questions durant le déroulement du projet.

A contrario, le **non-respect des délais des paiements** de la part de la Commission a été fortement critiqué chez certains projets. Ces délais peuvent entraîner des problèmes de trésorerie dans certaines structures, les obligeant à être « dans le rouge » jusqu'au paiement.

Les porteurs de projets interrogés ont également tous dénoncé le **manque de souplesse** de la part de la Commission. La rigidité sur des petites modifications apportées au projet par rapport à la proposition initiale et le manque de compréhension des différents contextes des projets ont été soulignés comme des handicaps. Deux porteurs de projet, bien que tous les deux très enthousiastes pour le programme LIFE, témoignent :

« LIFE ne permet pas tellement de souplesse... ils ont du mal à accepter l'annulation d'une action, par exemple. Il n'y a pas trop de marge de manœuvre. Peut-être qu'à terme on arrivera à mieux se faire entendre. »

Pour donner un exemple, sur une action de plantation (pour planter 4 000 plantes), il fallait au moins 1 pied par m². En Europe normalement c'est un pied par 1 000 m², mais en milieu tropical il y a beaucoup plus de concurrence entre les espèces. Le fait de les planter très densément les stimule et les rend plus résistantes vis-à-vis des espèces envahissantes. Mais la Commission ne voulait pas l'accepter. Il fallait faire des économies sur d'autres actions pour faire en sorte que le marché coûte moins que prévu pour pouvoir acheter plus de plantes. Finalement nous allons faire deux tests : un site avec un pied par m² et un autre avec 8 pieds par m² pour montrer que le premier n'est pas l'idéal. »

- Pascal Truong (Parc national de La Réunion), pour le projet COREXERUN

(sur l'évolution de l'instrument LIFE) *« On m'a dit que c'est devenu moins souple, par exemple sur les avenants. Au début, le programme était exigeant, mais il y avait une équipe qui suivait de très près le projet, ce qui était appréciable. C'était valorisant... Et ces personnes étaient suffisamment compétentes pour être souples sur les règles. Alors ça n'a peut-être pas trop changé, mais les autres règles se sont durcies. Par exemple, on demande maintenant beaucoup plus de garanties aux projets. Il faudrait avoir un peu plus de souplesse, notamment sur les aspects financiers. Il est impossible de prévoir le coût exact d'une action plusieurs années à l'avance : quand on essaie de le faire, c'est forcément faux. »*

- Arnaud Le Nevé (Bretagne Vivante), pour le projet LIFE Dougall

Parallèlement au manque de souplesse certains jugent les **attentes de la Commission parfois irréalistes**. Cela revient souvent à un problème de manque de compréhension du contexte du projet. Pendant la période de révision, par exemple, un porteur de projet s'est rappelé d'une demande de la Commission concernant un engagement sur la pérennité du projet :

« C'est bien de montrer comment le projet s'inscrit dans une vraie continuité. Mais aujourd'hui il y a des exigences qui ne sont pas bien adaptées au contexte du projet. Quand on nous demande d'avoir une convention de trente ans avec les propriétaires, ce n'est pas réaliste. Trois ou cinq ans ça peut aller, mais au delà de dix ans, ce n'est pas faisable. Comment montrer que pendant 30 ans on s'occupera d'un terrain ? »

- Sandrine Halbedel (ARPE PACA), pour le projet Tortues Hermann

Un autre porteur de projet devait fournir un engagement formel de l'État pour soutenir la démarche du projet. Les délais imposés (généralement deux semaines) peuvent rendre une telle tâche quasiment impossible.

Deux règles ont été fréquemment citées comme contraignantes aux porteurs de projets. La première est le **taux d'assistance extérieure limité à 35 %** du budget du projet. La majorité des personnes interviewées trouve ce taux trop bas. Ceci est particulièrement ressenti chez

les collectivités, qui ont la crédibilité pour coordonner des projets d'envergure à l'échelle régionale mais qui n'ont pas forcément du personnel technique capable de réaliser tous les travaux du projet.

La deuxième (et plus importante) est « **la règle de 102 %** », c'est-à-dire la règle exigeant que la participation financière des organismes publics doit être égale ou supérieure à 102 % du coût du personnel public permanent impliqué dans le projet. Cette règle, introduite en 2007, a eu pour effet, en France, de décourager bon nombre d'acteurs publics (les parcs régionaux et nationaux par exemple) de participer aux projets LIFE+. Certaines structures ont été particulièrement touchées :

« Cette règle ne me semble pas du tout raisonnable – pourquoi peut-on valoriser le travail d'une grosse entreprise privée multinationale mais pas celui d'un organisme public ? Pour le FEDER, il n'y a pas cette obligation de principe : tant que le travail effectué dans le projet ne fait pas partie des activités normales des organismes publics (l'application du régime forestier pour l'ONF), on peut le financer. A la limite, l'ONF devrait être considéré comme un acteur privé par la Commission car ses revenus viennent surtout des ventes de bois et de prestations. Mais on a bien compris que la règle est basée sur la définition générale d'un organisme public et sur la volonté 'idéologique' de les couper des possibilités de financement de leur personnel 'fonctionnaire et assimilé.' »
- Olivier Ferry (ONF)

« Une vraie difficulté est l'autofinancement pour le personnel des organismes publics. Notre politique est de maintenir les emplois. Nous sommes un syndicat mixte qui fonctionne comme une association mais qui est public. Donc le fait d'être considéré comme des fonctionnaires par LIFE est un vrai problème. »
- Sandrine Halbedel (ARPE PACA)

Cette règle a fait que certains acteurs comme l'ONF, auparavant l'un des acteurs majeurs de LIFE, ont disparu du terrain, ou plutôt ont perdu leur visibilité. Ils travaillent toujours sur les projets mais en tant que sous-traitants, ce qui pose ensuite la question de trouver un moyen de gérer la règle de 35 % d'assistance extérieure.

Enfin, plusieurs projets interrogés ont cité des éléments très techniques comme handicaps, notamment des **outils de gestion technique et financier inexistant, très archaïques et/ou inadaptés**. Certains des outils fournis par la Commission dans sa « boîte à outils » datent de plus de dix ans, notamment les outils de reporting financier. Même la boîte à outils de communication est jugée insuffisante. Les coordinateurs réclament une boîte à outils mise à jour et plus pratique.

Dans le même esprit, les **indicateurs de suivi** ne sont pas toujours adaptés. Certains porteurs de projets contestent l'idée qu'un seul panel d'indicateurs « taille unique » puisse vraiment servir à tous les projets. Ils proposent plutôt de travailler avec l'équipe de suivi pour établir des indicateurs pertinents et adaptés à chaque projet.

L'évolution depuis 2000

Interrogés sur l'évolution de l'instrument depuis l'année 2000, les avis sont mitigés. La plupart des personnes sondées ont trouvé que LIFE n'a pas changé de manière fondamentale. Cependant, une tendance au **durcissement des règles** a été constatée. La

Commission est de plus en plus stricte, les considérations administratives et financières sont dominantes par rapport aux aspects techniques et aux objectifs fondamentaux du projet.

Selon un porteur de projet : *« Les exigences sont de plus en plus contraignantes sur le contenu des mémoires financiers. Toute approche par moyenne (barème) est écartée au profit d'une approche pointilliste induisant une surcharge énorme en travail administratif ... ».*

Ces contraintes obligent les porteurs de projets à mettre de plus en plus de personnel administratif et financier dans le projet, ce qui va l'encontre de l'objectif très concret d'action de terrain du programme. Les coordinateurs acceptent qu'un certain niveau de rigueur soit nécessaire et assure le sérieux et le succès du projet, mais ils estiment que le programme va « un peu trop loin ».

« Ce qui est clair, c'est que comme c'est très cadré, c'est très structurant. On est engagé pendant 3 ans, avec des rendus, etc. Ça tire tout le monde. C'est plutôt bien. Tout le monde a travaillé dans ce projet. Mais quand la rigueur devient la rigueur pour la rigueur, on perd beaucoup de temps. »

- Denis Ody (WWF), pour le projet LINDA

Les porteurs de projets considèrent donc globalement que le cadre est devenu plus (trop) strict. L'une des règles considérée comme contraignante est celle sur le nombre de partenaires dans un projet - qui normalement ne doit pas dépasser six sans justifications. Le projet LIFE Nature et Territoires a eu treize partenaires en plus du coordinateur. Certes, cela a nécessité un grand travail de coordination, mais le côté multi acteurs constituait l'une des originalités du projet et n'a pas empêché son succès. Mais selon Olivier Ferry, la personne qui a monté le projet :

« Aujourd'hui je ne prendrais pas le temps de monter un projet comme ça vu le risque de le voir refusé à cause de la règle de 5 partenaires (qui est devenu encore plus stricte). Ce serait une perte de temps mais aussi de crédibilité vis à vis des partenaires si il était refusé. »

En revanche, certaines des évolutions depuis 2007 ont été positives, selon les porteurs de projets. Notamment la **création du volet Biodiversité** a été bien reçue, y compris chez des porteurs de projets que l'on pourrait qualifier comme typiquement « Nature ». Le fait de ne pouvoir mener des actions que sur des zones Natura 2000 était vu comme très contraignant, car les espèces et habitats visés ne respectent pas toujours les délimitations administratives !

« On a l'impression que tous les moyens convergent pour qu'il y ait une superposition de moyens sur les mêmes sites, essentiellement les sites Natura 2000. Il est important de permettre aux acteurs de travailler aussi en dehors des sites Natura 2000. Sur les chauves souris c'était une contrainte non négligeable. »

- Mélanie Némoz (CREN Midi-Pyrénées), pour le projet Chiroptères dans le sud de la France

En ce qui concerne les éléments financiers, la modification de la règle de 10 % ou 10 000 € à **10 % et 30 000 €** a été bien reçue par les porteurs de projets. Par ailleurs, le nouveau **formulaire A6** permet désormais d'obtenir simplement un engagement de principe des

cofinanceurs, ce qui simplifie la démarche de recherche des cofinancements. Le nouveau **formulaire A8** peut également servir aux projets, leur permettant de montrer le soutien non financier d'acteurs importants qui n'auraient pas figuré dans le dossier de candidature auparavant. Il est d'ailleurs peu compréhensible que ce formulaire ne soit disponible que pour les projets du volet Nature et Biodiversité !

Perspectives

Tous les porteurs de projets interviewés ont défendu l'intérêt de garder un instrument financier pour l'environnement. Les avis sont majoritairement **défavorables à la programmation conjointe (avec les fonds structurels)**, pour des raisons techniques d'abord. Plusieurs personnes sondées ont dit que sans LIFE, le projet n'aurait pas pu se faire, ou en tout cas pas avec autant de cohérence. LIFE permet aussi de financer des projets interrégionaux (ou internationaux), ce qui est difficile de faire avec le FEDER ou le FEADER. Enfin, les projets Nature et Biodiversité nécessitent un certain temps pour avoir un impact. La durée des projets des fonds structurels n'est pas suffisante.

La proposition d'intégrer le financement des projets Nature et Biodiversité dans les autres instruments financiers a été également mal reçue pour des raisons politiques. Les porteurs de projets apprécient le fait que **n'importe quel organisme peut présenter son projet à l'Europe** sans passer par les autorités régionales. Certains porteurs de projets ont évoqué des refus pour motivations politiques chez leurs interlocuteurs régionaux. D'autres ont parlé d'une **meilleure efficacité** pour un instrument géré directement par l'Europe, avec des règles qui sont les mêmes pour tous les porteurs de projets européens et ce, pendant plusieurs années.

Pour les associations, LIFE peut être considéré comme un agent médiateur vis-à-vis de l'État. Certains ont parlé d'une certaine « **neutralité européenne** » qui est importante :

« Le soutien de la Commission a été très important, même vis-à-vis de l'État. Pour donner un exemple, il y avait un site (un ancien site minier) dont l'État était responsable. Les associations voulaient que la fermeture de ces sites prenne en compte les chauves-souris, en plus des questions de sécurité. Mais le propriétaire a fait exploser les entrées pour ne plus être embêté. Nous avons envoyé une lettre à la Commission l'alertant de l'évènement et elle a tout de suite réagi auprès du Ministère, disant qu'il fallait faire quelque chose. Cela nous a permis de re-ouvrir le site et de faire des travaux. Ma crainte c'est que si on ne maintient pas le poids de la Commission, les associations perdront du poids vis à vis de l'État. »
- Mélanie Némoz (CREN Midi-Pyrénées), pour le projet Chiroptères dans le sud de la France

Enfin, LIFE est vu comme un **catalyseur pour l'action** en faveur de la biodiversité.

« Le fait d'avoir un fonds spécifique pour l'environnement, cela pousse et motive les États et les porteurs de projets. Cette dynamique risque de disparaître avec la disparition de cet instrument, comme le Grenelle actuellement en France. LIFE, c'est une garantie. »
- Fabrice Gallet (ONF Rhône-Alpes) pour le projet LIFE Nature et Territoires

3. CONSEILS ET RECOMMANDATIONS AUX PORTEURS DE PROJETS

3.1 En matière de montage de projets

Préparation du projet

- ✓ Ne pas être trop ambitieux ; prévoir des actions réalistes et faisables et un budget qui présente un bon rapport coût efficacité.
- ✓ Trouver la juste mesure (la bonne adéquation) entre le niveau d'ambition du projet, le nombre d'actions à intégrer d'une part et la complexité du partenariat, des actions, du suivi administratif et financier d'autre part.
- ✓ Prévoir une marge de quelques mois au début du projet pour son démarrage ; se renseigner sur les délais habituels dans les démarches d'embauche de personnel et de marchés publics.
- ✓ Construire la proposition avec les partenaires avec qui vous avez déjà des bons rapports professionnels ; ne pas en chercher plus, notamment des partenaires étrangers, juste pour avoir une meilleure note sur la plus-value européenne.
- ✓ Limiter le nombre de partenaires à ceux qui sont absolument nécessaires pour réaliser les actions du projet ; si le coordinateur peut tout faire seul, tant mieux.
- ✓ Se mettre d'accord en amont avec les partenaires du projet sur le système de conventionnement.
- ✓ Prévoir un bon plan de communication ; profiter de ces actions pour valoriser votre projet.
- ✓ Réfléchir en amont à la pérennité du projet.

Rédaction de la proposition

- ✓ Se renseigner le plus possible sur les règles et procédures de LIFE ; rencontrer d'autres coordinateurs pour leur poser des questions, lire les rapports d'autres projets pour en tirer des leçons et profiter de l'assistance gratuite aux porteurs de projets mise en place par le Ministère de l'Écologie.
- ✓ Consulter des devis pour estimer le coût des actions qui seront sous-traitées.
- ✓ Faire attention à distinguer entre les intitulés du personnel dans le projet (coordinateur, chef de projet, chargé de mission, etc.) et à bien expliquer les rôles de chacun.
- ✓ Faire attention aux statuts des acteurs impliqués dans le projet : bénéficiaire coordinateur, bénéficiaire associé, cofinancier et sous-traitant.
- ✓ Faire signer un formulaire A8 par tout acteur concerné par le projet.
- ✓ Faire relire votre proposition par des personnes extérieures ; préparer une grille d'évaluation et leur demander de la remplir (ou demander au Ministère celle qu'il utilise).

Evaluation et révision des propositions

- ✓ Ne pas rester inactif durant la période qui suit le dépôt des propositions et qui précède la date de démarrage du projet.
- ✓ Ne pas hésiter à défendre des actions ou dépenses qui sont essentielles au projet pendant la phase de révision, mais au contraire ne pas insister sur celles qui ne le sont pas.
- ✓ Anticiper le démarrage du projet : préparer les aspects conventionnels, administratifs, financiers, l'embauche des personnels, etc.

3.2 En matière de pilotage de projets

Gestion technique

- ✓ Faire des réunions techniques fréquentes.
- ✓ Désigner une personne pour suivre chaque action et chaque livrable du projet.
- ✓ Dans les projets avec plusieurs partenaires, il peut être utile de désigner un chef de projet pour chaque structure.
- ✓ Garder des relations étroites avec l'équipe de suivi (Oréade-Brèche) et les informer de tout problème dès que possible (bien signaler les questions urgentes dans le sujet des mails pour être sûr d'avoir une réponse rapide).
- ✓ Ne pas sous-estimer l'importance du premier rapport (« inception report »).
- ✓ Garder une marge à la fin du projet pour les actions d'évaluation et pour la rédaction des rapports.

Gestion administrative et financière

- ✓ Faire une réunion avec tous les partenaires du projet sur les règles et procédures de gestion administrative et financière dès le démarrage du projet.
- ✓ Dans les gros projets, désigner une personne chargée du suivi administratif et technique et une autre chargée de la gestion financière.
- ✓ (Pour le/la responsable financier) : Rendre visite aux partenaires périodiquement pour être sûr que tout se passe bien.
- ✓ Se familiariser avec les fiches de temps et autres outils de reporting de la Commission ; consulter les équipes de ressources humaines et comptabilité pour repérer les éventuels problèmes le plus tôt possible.
- ✓ Lorsqu'il y a des modifications au projet, rédiger des notes explicatives et les conserver jusqu'à l'envoi du rapport final ; cela permettra de donner des explications à la Commission, même s'il y a des changements de personnel en cours du projet ou après sa fin.
- ✓ Utiliser les formulaires financiers de la Commission pour les rendus, mais en parallèle, des fichiers Excel plus élaborés.
- ✓ Garder tous les justificatifs des dépenses liées au projet dans un classeur consacré uniquement au projet LIFE ; les conserver pendant au moins 5 ans après la fin du projet.

Communication

- ✓ Consulter des spécialistes en communication au début du projet afin de s'assurer de l'efficacité des actions.
- ✓ Créer une charte graphique pour le projet, avec un logo, pour mettre en avant le portage collectif du projet et faciliter la communication.
- ✓ Traduire les outils de communication en anglais pour permettre une plus large diffusion.

3.3 Fiche pratique - A quoi peut-on s'attendre pour le suivi du projet?

Qu'est-ce que c'est que le « monitoring team » ?

Tous les projets LIFE sont suivis par une équipe désignée par la Commission européenne. Cette équipe s'appelle le « monitoring team ». En France, c'est le bureau **Oréade-Brèche** dans le cadre d'un consortium européen dénommé ASTRALE.

Quel est son rôle ?

L'équipe de suivi doit suivre techniquement et financièrement tous les projets. Elle a une double compétence d'appui et d'évaluation des projets. Ses missions sont multiples :

- **Assurer le lien entre la Commission européenne et les projets** ; les coordinateurs doivent s'adresser à cette équipe plutôt qu'à la Commission directement.
- **Assister les porteurs de projets** sur les questions liées à tous les aspects de la mise en œuvre du projet.
- **Effectuer des visites de terrain annuelles** chez tous les projets en cours.
- **Lire les rapports et donner un avis** sur les projets ; par contre, elle ne prend pas de décisions concernant le projet (par exemple sur l'éligibilité des dépenses) - seule la Commission assure ce rôle.
- **Prévenir la Commission** des problèmes.
- **Réaliser des missions transversales** liées au programme LIFE (organisation de conférences ou ateliers, publication de brochures, etc.).

Quelques clés pour assurer un bon suivi

L'équipe de suivi est une **ressource** pour les porteurs de projets. Très expérimentée, elle peut même fournir des conseils sur des questions très techniques.

Il est conseillé de **lui signaler les problèmes** dès qu'ils apparaissent **et de garder un contact régulier avec elle**, même si c'est juste pour l'informer que tout se passe bien.

Bon à savoir concernant l'équipe de suivi

- Elle base son intervention sur le contenu de la **proposition initiale** (calendrier du projet, livrables pour chaque action, etc.). Elle demande des justifications pour tout changement. Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer l'importance du **rapport de démarrage** (inception report) du projet. C'est ce document qui donne des indices sur la viabilité du projet. S'il y a trop de changements par rapport à la proposition initiale la Commission peut décider de mettre fin au projet.
- Chaque personne dans l'équipe de suivi gère entre **16 et 19 projets** à la fois, les délais peuvent donc atteindre un mois pour des réponses à des questions non urgentes.
- Pour les projets Nature & Biodiversité, le printemps est la période durant laquelle l'équipe est le plus sollicitée.

FAQ - règles liées à la mise en œuvre des projets

Quelques questions reviennent fréquemment à l'équipe de suivi, notamment celles liées aux modifications par rapport à la proposition initiale et à l'éligibilité des dépenses. Très épineuses, ces questions dépendent bien évidemment de chaque projet. Il est essentiel de lire attentivement les **dispositions communes** pour en savoir plus. Ci-dessous, quelques règles de base :

- **La TVA n'est pas éligible**, sauf si on ne peut pas la récupérer.
- Les coûts salariaux éligibles n'incluent pas des frais tels que les compensations des assurances, les congés de maternité, les voitures de société ou d'autres avantages tels les tickets restaurant.
- Les coûts liés aux plans de gestion des sites Natura 2000 ne sont pas éligibles s'ils ne sont pas opérationnels avant la fin du projet.
- Les petits ajustements de budget entre lignes d'actions **au sein d'une même catégorie de dépenses** (par exemple au sein de la catégorie de personnel, d'assistance extérieure ou d'équipements) sont autorisés ; il n'est pas nécessaire de les signaler.
- Lorsqu'on **dépasse le budget d'une ou de plusieurs catégories** de dépenses de **10 % ET de 30 000 €**, il est nécessaire de faire une demande d'avenant au projet. Sinon ces dépassements sont des dépenses inéligibles.
- Les demandes d'avenant au projet doivent être faites au **maximum 3 mois avant la fin** du projet.
- Un avenant est également nécessaire s'il y a un changement dans le **partenariat** du projet, le **planning** ou si vous souhaitez ajouter de **nouvelles actions**.
- Les avenants doivent être **exceptionnels** ; en général un seul est autorisé par projet.
- Bien que toute demande d'avenant dépende du projet, d'une manière générale la Commission regardera si les modifications demandées auraient pu être évitées et si elles auront un impact sur les objectifs du projet. La procédure de demande d'avenant et les critères d'évaluation des demandes sont disponibles sur le site LIFE+ de la Commission.
- Il est essentiel de **consulter le bureau de suivi** avant d'envoyer une demande d'avenant à la Commission. Concernant la subvention européenne, le taux et le montant de l'aide **n'excéderont jamais** ceux indiqués dans la convention avec la Commission, quels que soient les changements apportés au projet ultérieurement.

Attention : en plus des visites annuelles de l'équipe de suivi, la Commission peut effectuer un **audit** à tout moment **pendant les cinq ans qui suivent la fin du projet** ; il est donc essentiel de garder tous les justificatifs liés au projet durant cette période.

Contact

Oréade-Brèche Agence Est
70, rue de l'église
67131 Schirmeck - France
Tél. 33 (0)3 88 49 66 22
Fax. 33 (0)3 88 49 66 24
www.oreade-breche.fr

4. CONSEILS ET RECOMMANDATIONS AU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE (MEDDTL) ET A LA COMMISSION EUROPEENNE

De l'avis des porteurs de projets, un certain nombre de mesures et d'initiatives pourraient utilement être prises par le Ministère de l'Écologie (MEDDTL et DREAL/DRIEE) et la Commission européenne pour faciliter les projets LIFE tant au niveau initial de la mobilisation des porteurs de projets que dans les conditions de préparation et de mise en œuvre des projets. Les recommandations qui suivent sont donc issues des remarques faites par les porteurs de projets ainsi que des observations et analyses réalisées durant l'étude auprès de tous les porteurs de projets LIFE Nature et Biodiversité français de la période 2000-2009.

4.1 Ministère de l'Écologie (MEDDTL et DREAL/DRIEE)

Le Ministère de l'Écologie du Développement durable des Transports et du Logement au niveau central comme aux niveaux déconcentrés des DREAL/DRIEE est impliqué dans le programme LIFE essentiellement **dans la phase de préparation des propositions** une fois publié l'appel à propositions annuel de LIFE (mission d'assistance, conseil aux porteurs de projets, réunions nationales et régionales d'information).

Cette position se justifie par le caractère « bottom up » des appels à propositions mais les évolutions proposées par la Commission autant que le contexte technique et financier de développement des projets incite à plus d'initiatives de la part des niveaux nationaux et régionaux susceptibles d'agir lors des étapes de construction et de mise en œuvre des projets.

Les axes d'amélioration concernent les aspects suivants :

S'impliquer dans la **mobilisation des porteurs de projets** et la **préparation des projets** :

- S'impliquer dans la programmation et/ou la coordination de projets de niveau national (plans nationaux de conservation par exemple), interrégional ou régional,
- Être proactif vis à vis des porteurs de projets potentiels (encourager, par exemple, les structures travaillant sur les plans d'actions en faveur des espèces à proposer des projets),
- Mobiliser les réseaux nationaux (FNE, FPNR, réseau des CREN, PNF, ATEN, etc.) peu présents sur LIFE pour qu'ils jouent un rôle actif directement ou indirectement dans l'émergence de projets LIFE. Mettre en place des mesures d'accompagnement et d'incitation auprès de ces réseaux,
- S'impliquer auprès des porteurs de projets concernés potentiellement par les priorités et orientations données par la Commission (biodiversité, services écosystémiques, « business et biodiversité », infrastructures vertes, milieu marin, espèces « moins visibles », etc.) : entreprises, collectivités territoriales, centres de recherche appliquée, et leurs fédérations et réseaux nationaux,

Coordonner et simplifier la recherche et la mobilisation des cofinancements :

L'enquête menée auprès de tous les porteurs de projets LIFE montre qu'ils ont en moyenne plus de 5 cofinanceurs (en plus de LIFE) avec un maximum à 17 cofinanceurs. L'État (via le MEDDTL ou les DREAL/DRIEE) intervient dans 95 % des projets et il est le plus souvent le 2^{ème} financeur après l'UE. Dans près de 95 % des projets le Conseil régional intervient et dans la moitié de ces cas en cofinancement du Conseil général (Département). Les autres cofinanceurs présents significativement sont les Agences de l'Eau (dans 37 % des projets). Les fondations ou mécènes interviennent de façon marginale qualitativement (montant de l'aide apportée) et quantitativement.

Cette multiplicité des cofinanceurs – imposée par la nécessité de trouver 50 % du financement du projet, par le fait qu'aucun cofinanceur ne peut apporter la totalité du cofinancement et enfin parce que les projets ne génèrent aucune ressource et que les structures (en particulier les ONG) ne disposent pas de ressources propres – a de lourdes conséquences en termes de gestion administrative et financière et génère une « insécurité » financière tout au long du projet (du fait de l'annualité des financements).

Par ailleurs, les porteurs de projets sont très inquiets des conséquences que pourrait avoir la réforme des collectivités locales à l'horizon 2014 avec la perspective de la suppression du double financement Région-Département sans certitude que le financeur unique apporte l'équivalent de la somme des 2 collectivités.

- Impulser et coordonner un regroupement des financements nationaux et régionaux (guichet unique) pour les projets LIFE,

Cette structure de « guichet unique » existe dans certaines Régions (Rhône-Alpes, Bourgogne, Aquitaine) pour le soutien aux écotecnologies innovantes. Elle regroupe les financeurs tels que l'État, la Région, l'ADEME, OSEO, les Agences de l'Eau et fonctionne avec succès. Il pourrait être envisagé de la mettre en place de façon expérimentale dans une ou deux Régions test.

- Garantir le cofinancement (même partiel) des projets Nature et Biodiversité retenus,
- Réfléchir (en partenariat avec le Ministère des finances) à la création de dispositifs financiers « innovants » facilitant l'émergence de projets (prêts à taux zéro pour les avances de trésorerie liées aux projets LIFE, assouplissement des règles de comptabilité des Établissements publics pour la création de postes dans le cadre de projets européens...),
- Aider au développement du mécénat/sponsoring et l'appui des fondations ; création d'un fonds d'appui aux projets LIFE. L'exemple du travail réalisé par Parcs Nationaux de France pour le compte de ces adhérents avec la GMF. Un travail de connaissance, de liens entre les projets et ces sources de financement serait utile.

Favoriser et soutenir l'ouverture européenne des projets au moment de leur préparation comme lors de leur déroulement :

- Mettre en place un dispositif facilitant la recherche de partenaires et la mise en réseau des porteurs de projets ; échanges d'information avec les autres PCN sur le modèle de ce qui est fait dans le cadre du 7^{ème} PCRD, bourse d'échanges, aider à l'implication des porteurs de projets dans les réseaux européens et internationaux, ...
- Développer (par exemple dans le cadre des plans nationaux de conservation ou dans le cadre des initiatives nationales) des relations avec d'autres pays européens qui

pourraient servir de support (de relais) pour l'établissement de relation et de partenariat pour les projets LIFE,

- Intégrer les porteurs de projets locaux dans les actions internationales menées au niveau national,
- Former les chefs de projets à la gestion de projets transnationaux (y compris les formations linguistiques) et inciter les organisations locales à une participation active dans les réseaux internationaux.

Accompagner les projets dans leur mise en œuvre :

- Proposer des formations adaptées aux chefs de projets sur les aspects de management de projet, de management de réseaux, de gestion administrative et financière de projets européens.

Communiquer pour valoriser les projets LIFE et leurs résultats, favoriser la diffusion des projets retenus et contribuer à la mise en œuvre des politiques nationales :

- Organiser une journée annuelle ouverte de présentation des projets LIFE Nature et Biodiversité français (éventuellement couplée avec les journées de rencontre des chefs de projets organisées par la Commission européenne) sous forme d'un salon exposition des projets et de leurs résultats,
- Publication sur le site web du Ministère des projets retenus avec relais sur les sites de chaque projet et informations sur les résultats de ces projets.

Anticiper la mise en œuvre des programmations 2014-2020 des fonds structurels et du FEADER pour une coordination de ces fonds avec l'instrument LIFE+ au niveau national et aux niveaux régionaux.

Soutenir auprès de la Commission européenne (Unité LIFE) les recommandations pour une simplification des règles de présentation et de fonctionnement administratives et financières des projets LIFE (cf. recommandations ci-dessous).

4.2 Commission européenne (Unité LIFE Nature et Biodiversité)

Faciliter l'émergence des projets

- Rendre éligible les coûts liés à la préparation des propositions pour les projets retenus (par exemple avec un montant forfaitaire d'aide de 5000 euros),
- Rendre éligibles les coûts liés à la préparation du plan de conservation et du plan de communication après-LIFE,
- Supprimer les règles limitant la présentation de propositions : nombre de partenaires, taux minimum de 35% de l'assistance externe, règle des 102% pour le personnel public, etc. pour y substituer un examen des propositions au cas par cas,
- Clarifier la notion de « démonstration » et le lien avec le caractère d'innovation dans le cadre des projets LIFE+ Biodiversité,
- Mettre en place un taux de subvention plus élevé pour les projets des associations, et parallèlement être plus rigoureux sur les frais de personnel des projets concernés,
- Être plus ouvert aux projets dont le coût total se situe entre 500 k € et 1M €.

- Relancer, avec un accompagnement adapté (et le cas échéant avec le soutien des États membres), l'initiative de préparation des projets transnationaux (initiatives Nature Starter et Nature Co-op) des années 2002-2003,
- Accentuer l'effort (en liaison avec les États membres) pour des programmes européens de conservation en direction des espèces animales et végétales (y compris les espèces « moins visibles »).

Raccourcir et améliorer la phase de sélection des propositions

- Prévoir un entretien en personne avec le porteur de projet lors de la phase de révision des dossiers,

Prendre en compte les exigences, les conditions de la construction et de la mise en œuvre des projets LIFE

- Tenir compte des particularités, des contextes et des évolutions des projets durant leur déroulement,
- Revoir les dates de démarrage des projets et d'éligibilité des dépenses car beaucoup trop éloignées de la période durant laquelle les projets ont été construits et chiffrés. Du fait de ce délai ce ne sont souvent pas les mêmes personnes qui ont construit le projet et qui le réalisent. Par ailleurs ce délai dépassant une année est en contradiction avec l'exigence de réalisation « pointilleuse » des actions et des dépenses selon le contenu de la proposition – surtout pour des projets qui, le plus souvent, s'étalent sur une durée de 4 à 5 ans.

Sécuriser les porteurs de projets dans le déroulement

- Mettre à jour et compléter la boîte à outils de gestion administrative et financière et de communication, tenir compte des outils de gestion modernes et adaptés utilisés par les porteurs de projets,
- Préciser les règles sur l'éligibilité des dépenses.

5. GLOSSAIRE

action récurrente : Action de suivi ou de gestion d'un milieu naturel ayant déjà été réalisée avant le projet et/ou nécessitant d'être poursuivie après la fin du projet (au même degré d'intensité, en utilisant les mêmes techniques et/ou matériaux), par exemple le fauchage ou le suivi à long terme. Les actions récurrentes ne peuvent être financées par LIFE+.

allocation nationale indicative : Montant indicatif alloué à chaque État dans le règlement LIFE+ et lors de chaque appel à propositions. Ce montant intervient dans la phase d'évaluation des projets mais de façon purement indicatif. Le fait que la France n'atteigne pas le montant de l'allocation nationale signifie essentiellement qu'elle ne présente pas suffisamment de projets sachant que par ailleurs son pourcentage de projets acceptés (par rapport au nombre de projets présentés) est largement au dessus de la moyenne européenne.

annexes I, II et IV : Annexes aux directives Oiseaux et Habitats qui établissent la liste des espèces et habitats devant être protégées au nom de ces directives. Ceux marqués d'un astérisque sont prioritaires.

autorité compétente : Dans le cas des projets LIFE+ du volet Nature et Biodiversité en France l'autorité compétente est le Ministère de l'Écologie (MEDDTL). Pour certains projets on pourra aussi considérer que d'autres Ministères (Agriculture, Ville, Défense nationale, etc) puissent utilement être associés (par la signature du formulaire A8) comme autorités compétentes « associées ». Attention : dans le cas des projets biodiversité concernant les indicateurs, la présence et l'accord du Muséum d'Histoire Naturel est obligatoire.

bénéficiaire associé : Autrefois dénommé partenaire, le bénéficiaire associé participe activement au projet (il a des actions et des dépenses qui lui sont propres) et participe au financement du projet. Il ne peut être un sous traitant d'un autre bénéficiaire.

bénéficiaire coordinateur : C'est le chef de file du projet, le seul responsable aux yeux de la Commission européenne. Il reçoit la totalité de l'aide LIFE qu'il répartit, sur la base de conventions de partenariat aux bénéficiaires associés. En général il est responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet. Il participe au projet et à son financement.

bonnes pratiques : Méthodes et techniques de pointe appropriées et rentables pour la protection des espèces/habitats ciblés, tenant compte du contexte spécifique du projet et de ses sites.

actions concrètes de conservation : Actions qui améliorent directement l'état de conservation des espèces, des habitats ou des écosystèmes (ou qui ralentissent/int interrompent/inversent son déclin). Les études, l'acquisition de connaissances en général, la préparation des plans d'action (ou des DOCOB), les actions de sensibilisation ou d'information ne sont pas considérées comme des actions concrètes de conservation sauf si l'action concrète qu'elle prépare ou anticipe est elle-même intégrée dans le projet LIFE ; on considère alors que la préparation et l'action forme un tout.

CIP (Competitiveness and Innovation Programme) : Programme cadre de l'Union européenne qui regroupe plusieurs programmes d'action comme « Énergie Intelligente Europe », « Éco-innovation », « Technologies de l'information et de la communication », le réseau Enterprise Europe, etc.

cofinanceur : Toute organisation qui contribue financièrement au projet mais qui n'a pas de rôle technique dans le projet ; il ne fait que cofinancer. Lorsqu'un acteur participe à la fois techniquement et financièrement, il est considéré comme un bénéficiaire associé.

coûts éligibles : Ce sont les coûts retenus pour servir de base au calcul de l'aide LIFE. Ce sont les coûts prévisionnels (lors de la sélection du projet) puis réels (à la fin du projet) des dépenses qui sont jugées éligibles.

Attention un certain nombre de dépenses ne sont pas éligibles a priori et d'autres qui n'auraient pas été prévues dans la proposition d'origine peuvent également ne pas être considérées comme éligibles. Dans le

cas des organisations privées non associatives dans le volet Biodiversité, la dépense éligible pour les biens durables tient compte d'un amortissement.

démonstration : Mettre en pratique, tester, évaluer et diffuser des actions/méthodes/concepts qui sont dans une certaine mesure nouveaux ou peu familiers dans le contexte spécifique du projet (géographique, écologique, socio-économique, etc.) et qui ont vocation à être plus largement appliquées ailleurs dans des circonstances similaires.

DG Environnement : La Direction générale de la Commission européenne chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques européennes en matière d'environnement. Elle intègre l'Unité LIFE Nature qui gère le volet Nature et Biodiversité du programme LIFE+.

directive Habitats (directive 92/43 du 21 mai 1992) : Cette directive européenne concerne la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de flore sauvages. Elle a mis en place des **zones spéciales de conservation (ZSC)** : un site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliqués les mesures de conservation nécessaires au maintien ou rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné.

directive Oiseaux (directive 79/409 du 2 avril 1979) : Cette directive européenne concerne la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Elle a créé les **zones de protection spéciale (ZPS)** : sites d'intérêt communautaire élaborés à partir des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) identifiées au cours d'inventaires scientifiques. La directive Oiseaux et la directive Habitats forment la base du réseau Natura 2000.

dispositions communes (ou Common provisions) : Document fixant les règles concernant la mise en œuvre d'un projet LIFE+, telle que les règles sur l'éligibilité des dépenses.

empreinte carbone : Dans le cadre d'un projet LIFE on entend par « empreinte carbone » les actions que les bénéficiaires mettront en œuvre pour limiter l'impact environnemental (notamment les émissions de gaz à effet de serre) du projet. Cela peut comprendre l'utilisation de la visioconférence et de toute autre méthode pour limiter les déplacements, la réduction des impressions dans le projet, le passage de marchés publics avec des procédures vertes, l'embauche de traiteurs biologiques et locaux pour les conférences, etc.

équipe d'assistance technique : Bureau mandaté par le Ministère de l'Écologie pour accompagner les porteurs de projets LIFE dans la préparation de leurs dossiers de candidature. Elle oriente les porteurs de projets, relit leurs propositions et offre des conseils pour leur amélioration. Il s'agit de l'association Enviropea.

équipe de suivi (monitoring team) : Bureau mandaté par la Commission européenne pour suivre les projets LIFE+. Elle est l'intermédiaire entre le porteur de projet et la Commission. Elle lit les rapports d'avancement du projet, effectue des visites de terrain et rédige des évaluations des projets. En France, il s'agit du bureau Oréade-Brèche.

frais généraux (overheads) : Toutes les dépenses qui ne peuvent pas être directement imputées à des actions précises du projet et être affectées dans les autres postes de dépenses. Ils sont limités à 7% des dépenses éligibles (le total des dépenses éligibles des autres postes). C'est un montant forfaitaire qui n'a pas à être justifié au moment du paiement final mais qui ne peut être dépassé. Attention si les dépenses éligibles sont, à la fin du projet, d'un montant inférieur au montant prévu dans la proposition initiale les frais généraux seront réduits d'autant. Le fait de pouvoir justifier de règles différentes ou de dépenses spécifiques ne sera pas pris en compte.

garantie bancaire : Procédure demandée (rarement dans le volet Nature et Biodiversité) à des porteurs de projet dont la Commission estime qu'ils sont peu fiables d'un point de vue financier. Dans ce cas il est demandé à un organisme financier de garantir le montant de l'aide apportée par LIFE durant le projet. Cette garantie bancaire a un coût qui est une dépense éligible.

guide de l'évaluation : Document publié chaque année accompagnant les lignes directrices qui explique la procédure et les critères d'évaluation des dossiers. A lire impérativement avant de soumettre sa proposition.

infrastructure verte : Terme utilisé par la Commission pour parler des connectivités écologiques ou des trames vertes, à savoir des espaces qui relient d'autres espaces naturels et permettent la circulation des espèces animales et végétales de ces espaces.

innovation : Technique, méthode, concept qui n'a encore jamais été appliqué/testé et qui offre des avantages potentiels, apporte un progrès par rapport aux bonnes pratiques actuelles. On parle d'éco-innovation lorsque cet avantage, ce progrès concerne une problématique environnementale.

jalon (milestone) : Moment important dans la mise en œuvre du projet, par exemple l'embauche du chef de projet, la mise en ligne du site Internet, le démarrage des actions de conservation, etc. Les jalons doivent être présentés dans le tableau C2 en ordre chronologique.

LIFE (règlement LIFE): l'Instrument financier pour l'environnement.

lignes directrices (ou guidelines) : Document publié avec l'appel à propositions chaque année qui contient l'ensemble des règles concernant le programme LIFE+, les priorités et les nouveautés de l'appel et des instructions sur comment remplir chaque formulaire du dossier de candidature. A lire impérativement avant de soumettre sa proposition.

livrable (deliverable) : Toute production du projet, normalement des choses tangibles, par exemple des équipements, des minutes et rapports, des supports de communication (films, photos, panneaux, sites Internet), guides, etc. A distinguer des résultats du projet. Les livrables doivent être présentés (tous) dans le tableau C2 en ordre chronologique.

mise en réseau (networking) : Action obligatoire constituée de plusieurs actions type échanges, réunions techniques, visites, etc. avec d'autres projets LIFE et d'autres projets européens. L'objectif de cette action est de bénéficier des acquis des autres projets et de faire connaître le projet et ses résultats.

Natura 2000 : Un réseau de 26 000 sites en Europe qui hébergent des espèces et habitats menacés ou d'importance communautaire bénéficiant d'une protection spéciale, notamment au titre des Directive Oiseaux et Habitats.

panneau d'information (notice board) : Panneaux présentant le projet, affichés dans des lieux stratégiques accessibles par le public. Ces panneaux sont obligatoires pour tous les projets LIFE+.

parties prenantes (stakeholders) : les entités (organisations, autorités, personnes, groupes de personnes, etc.) ayant un intérêt pour le problème visé par le projet (concerne les projets Information et Communication).

plan d'actions pour la Biodiversité (COM 2006/216) : Feuille de route présentant les actions en faveur de la biodiversité élaborée par la Commission dans sa Communication de 2006 « Enrayer la perte de la biodiversité d'ici à 2010 et au delà ». Les projets Biodiversité doivent contribuer à la mise en œuvre de ce plan d'action, et depuis 2010 à la mise en œuvre des objectifs de la stratégie Biodiversité 2020 (COM(2011)244).

plan de communication après LIFE : Rapport obligatoire pour les projets Biodiversité, présenté en tant que chapitre distinct du rapport final et rédigé dans la langue du projet et facultativement en anglais. Ce rapport indique comment les bénéficiaires du projet comptent communiquer sur les résultats du projet lorsqu'il sera terminé.

plan de conservation après LIFE : Rapport obligatoire pour les projets Nature, présenté en tant que chapitre distinct du rapport final et rédigé dans la langue du bénéficiaire et facultativement en anglais. Ce rapport présente un plan d'action pour maintenir le bon état de conservation de l'espèce ou l'habitat visé par le projet lorsqu'il sera terminé.

plus-value européenne ou valeur ajoutée européenne du projet ; Intérêt du projet au niveau européen. Une rubrique obligatoire à remplir dans le dossier de candidature. La plus-value européenne peut se situer dans le partenariat du projet (par exemple s'il est transnational), dans la problématique abordée (et son lien avec les politiques européennes), dans la transférabilité des résultats du projet au niveau européen, dans les actions de diffusion, etc.

point de contact national (PCN) : Autorité nationale chargée d'informer les porteurs de projets du programme LIFE+ et de les accompagner dans la préparation de leurs projets. En France il s'agit du Ministère de l'Écologie. Jusqu'alors les propositions LIFE+ doivent être déposées auprès du PCN qui les transmet à la Commission européenne.

principal public cible (main target audience) : Public (population, organisations, autres organismes) visé par les activités du projet (concerne les projets Information et Communication).

priorités nationales : Liste établie par le Ministère de l'Écologie chaque année indiquant les sujets qui lui sont prioritaires et sur lesquels il soutiendra en particulier des projets. Les porteurs de projets ne sont pas obligés de présenter des propositions sur ces sujets, mais ceux qui le font pourront espérer avoir un « bonus » sur la plus-value nationale lors de l'évaluation du dossier par la Commission.

public body declaration : Formulaire attestant que le statut d'un bénéficiaire est public. Ce formulaire (signé et daté) est obligatoire pour tous les coordonnateurs publics.

rapport de vulgarisation (layman's report) : Rapport de 5-10 pages décrivant le projet, ses objectifs, actions et résultats, rédigé en anglais ET dans la langue du projet. Il doit être soumis à la fin du projet. Il est utilisé comme document d'information général sur le projet et il est disponible sur la data base des projets LIFE.

rapport initial (inception report) : Rapport à fournir dans les 9 mois à compter de la date de début du projet qui doit notamment comporter une autoévaluation de la viabilité du projet.

services écosystémiques : Services rendus à la société par les écosystèmes naturels. Il s'agit par exemple du stockage du carbone, de l'épuration des eaux, de la qualité de l'air, de la production de biomasse ou de ressources naturelles (poissons par exemple). Il peut aussi s'agir d'éléments sensibles comme le bien être, la beauté ou le développement touristique.

simplified financial statement : Formulaire Excel obligatoire à fournir par les coordinateurs privés lors de la soumission du dossier, présentant les données financières de la structure.

sous-traitant : Toute structure qui réalise des actions dans le projet mais qui n'est pas bénéficiaire coordinateur ou associé. Il n'apporte pas de contribution financière au projet. Tous ses coûts dans le projet sont rémunérés par l'un des bénéficiaires.

tableau de gestion : Tableau à fournir dans le dossier de candidature. Il doit prouver que le bénéficiaire coordinateur (chef de projet) affiche clairement son autorité et contrôle efficacement le personnel de gestion de projet, même en cas d'externalisation d'une partie de la gestion de projet.

zones de protection spéciale (ZPS) : voir « directive Oiseaux »

zones spéciales de conservation (ZSC) : voir « directive Habitats »

6. SITES UTILES

Site LIFE+ de la Commission européenne :

<http://ec.europa.eu/environment/LIFE/funding/LIFEplus.htm>

Base de données des projets LIFE+ :

<http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm>

Site de la DG Environnement :

http://ec.europa.eu/environment/index_fr.htm

Site du Ministère de l'Écologie sur l'Europe :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-affaires-europeennes-.html

Site d'Enviropea (bureau d'assistance technique du MEDDTL pour les porteurs de projets français) :

www.enviropea.com

Site d'Oréade-Brèche (monitoring team de la Commission) :

www.oreade-breche.fr

Site européen sur le réseau Natura 2000 :

<http://natura2000.eea.europa.eu>

Site français sur le réseau Natura 2000 :

www.natura2000.fr

7. PROJETS EXEMPLAIRES

Projets Nature et Biodiversité

- Rhin Vivant (Région Alsace, 2002-2007)
- LINDA (WWF, 2003-2007)
- Chiroptères dans le sud de la France (SFEPM, 2004-2008)
- Apron du Rhône II (CREN Rhône-Alpes, 2004-2010)
- LIFE Nature et Territoires (ONF, 2004-2008)
- LIFE RUISSEAUX (PNR du Morvan, 2004-2009)
- Sterne de Dougall (Bretagne Vivante, 2005-2010)
- Vipère d'Orsini (ARPE PACA, 2006-2011)
- Lauter-Donon (ONF, 2006-2011)
- Lag'Nature (CEN Languedoc-Roussillon, 2009-2013)
- COREXERUN (Parc national de La Réunion, 2009-2013)
- Urbanbees (INRA Avignon, 2010-2014)

Projet Information et Communication

- Birds Directive on Farmland (Royal Society for the Protection of Birds, 2010-2012)

Projet Politique et Gouvernance

- SEMEAU (Société des Eaux de Volvic, 2009-2012)

Volet

Nature

Durée

66 mois

Démarrage

01/01/2002

Clôture

30/06/2007

Coordinateur

Région Alsace

Partenaires

CG 67 ;

CG 68 ;

Commune
d'Offendorf ;

Commune de
Rhinou ;

Ville de Strasbourg ;

Commune La
Wantzenau ;

Communauté de
communes du delta
de la Sauer ;

ONF ;

CSA ;

ARIENA ;

Petite Camargue
Alsacienne

Contexte environnemental et politique

Bénéfiques pour la vitalité et la persistance des forêts alluviales, les inondations du Rhin sauvage ont longtemps façonné les paysages rhénans. Puis, le cours du fleuve a été aménagé et canalisé afin de le rendre navigable et de protéger les populations riveraines. Ces travaux ont eu deux conséquences majeures sur les milieux naturels et les paysages :

- les anciens bras, coupés du fleuve devenaient anémiques car l'eau du Rhin ne leur parvenait plus en quantité suffisante. De même, les forêts alluviales s'asséchaient.
- les crues dynamiques généraient des dépôts d'alluvions brutes où les espèces pionnières pouvaient prospérer. Faute de crues, celles-ci disparaissaient.

La **bande rhénane** se situe dans **l'un des plus grands sites Natura 2000 de France** : 16 000 ha sont inscrits au réseau Natura, soit 66 communes localisées en rive gauche du Rhin et de nombreux propriétaires privés. C'est sur ce site qu'ont été menées les actions du programme Life Rhin vivant.

Actions entreprises

Les actions menées dans le programme ont eu pour objectifs **d'élaborer un document d'objectif (DOCOB)** sur la zone Rhin-Ried-Bruch, de **rétablir une dynamique fluviale** dans six massifs forestiers de la bande rhénane, et de **développer l'appropriation, par les riverains, du patrimoine** unique que représentent les forêts rhénanes.

Diverses études menées pendant les deux premières années du projet se sont inscrites dans la procédure d'**élaboration de DOCOB** « Rhin Ried Bruch » : des plans de gestion pour différents sites, des études (historiques et scientifiques), un référentiel des habitats, une cartographie de l'état de conservation des habitats ont permis l'élaboration du DOCOB.

Six forêts alluviales ont bénéficié de travaux importants favorisant la remise en eau d'anciens bras du Rhin, ainsi que de nombreux travaux de génie écologique complémentaires (gestion de roselières, création de mares...). Les pelouses sèches (35 ha), habitats d'intérêt communautaire, ont également bénéficié d'opérations de restauration.

Près de 150 hectares de prairies, milieux de prédilections d'orchidées rares, ont fait l'objet d'actions d'entretien durant toute la durée du programme.

Productions et résultats

En chiffres, les actions de restauration ont permis la réalisation de 24 prises d'eau, 11 gués et 5 passerelles. **57 km de cours d'eau ont été redynamisés**, et 57 875m³ de matériaux extraits. Près de 5 kilomètres de rivière ont été désenvasés, 180 mètres de frayères restaurées, 167 mares aménagées et 300 embâcles enlevés.



Le Rhin © Conseil régional Alsace

« La plus-value de LIFE est qu'il permet de fédérer des acteurs, de trouver un terrain d'entente. Le fait qu'il soit un peu contraignant, avec des règles assez rigides, assure un certain sérieux et le succès du projet. »

Hélène Hasle, coordinatrice du projet (anciennement à la Région Alsace)

Plan de financement

Budget total

6 231 106 €

Europe

2 785 304 €

Autres cofinancements

MEDDTL :

1 557 776 €

CR Alsace :

753 987 €

CG du Bas-Rhin :

636 585 €

CG du Haut-Rhin :

121 959 €

Commune d'Offendorf :

89 480 €

Commune de Rhinau :

83 284 €

Commune de Strasbourg :

73 416 €

Commune de la Wantzenau :

48 856 €

Communauté de communes du delta de la Sauer :

42 835 €

Impact direct et indirect

L'un des objectifs importants du projet était la **validation du DOCOB Natura 2000**. Aujourd'hui une équipe est en place pour animer ce DOCOB et fait vivre le site Natura 2000.

Actions de communication

De nombreuses actions de communication ont accompagné le programme d'actions techniques : des cartes postales à l'attention des usagers individuels des bords du Rhin, un **guide sur les poissons du Rhin**, un cahier de l'élève « la balade du Rhin vivant » et un livret de l'enseignant, **des centaines de sorties guidées** pour enfants et adultes et **5 sentiers d'interprétation** ou « escapades rhénanes » implantés le long du Rhin.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Des réunions franco-allemandes ont été organisées durant toute la durée du projet, posant ainsi les jalons d'une **dynamique de coopération transfrontalière**.

Une réflexion collective a été lancée sur l'élaboration d'une stratégie touristique du territoire, dans un objectif d'adhésion à la « **Charte européenne du tourisme durable dans les espaces naturels** ». L'association Rhin vivant (créée en 2005) a porté la candidature avec succès. L'association fédère les gestionnaires des milieux naturels rhénans, les collectivités, les acteurs de l'environnement et des sports et loisirs de pleine nature ainsi que des professionnels du tourisme. En outre, l'association Rhin vivant a coordonné **deux programmes INTERREG franco-allemands** intitulés : « Destination Rhin vivant : pour un tourisme durable dans le Rhin supérieur » et « RheNaTour, découverte douce et raisonnée d'une zone Ramsar ».

L'œil de l'évaluateur

L'une des innovations importantes de ce projet était **l'implication des collectivités**, notamment avec la Région Alsace en tant que coordinateur et plusieurs communes en tant que partenaires. Le **plan de communication** de ce projet a également apporté une plus value ; il a eu un fort impact. La mobilisation de tous les partenaires et la concertation et la sensibilisation du plus grand nombre ont été les conditions nécessaires pour la réussite d'un tel programme.



Localisation des sites



Contact

Christian Blum (Région Alsace)

03 88 15 69 15

christian.blum@region-alsace.eu



Limitation des Interactions Négatives entre Dauphins et Activités humaines

LINDA

www.lifelinda.org

Volet

Nature

Durée

43 mois

Démarrage

01/11/2003

Clôture

30/05/2007

Coordinateur

WWF France

Partenaires

Office de l'Environnement de la Corse (OEC) ;

Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) ;

Université de Corse ;

Parc National de Port-Cros (PNPC) ;

Sanctuaire PELAGOS (partie française)

Contexte environnemental et politique

Le programme LINDA visait à **maintenir les populations de Grands dauphins (*Tursiops truncatus*) en Corse** dans un état de conservation favorable, en garantissant une **cohabitation harmonieuse entre les activités économiques et l'espèce**. Il s'agissait en particulier d'associer les principaux acteurs de la gestion de l'environnement, les représentants socio-économiques, les populations locales, et les touristes plaisanciers à une démarche de mise en place de pratiques durables pour les activités de pêche, de nautisme et de whale-watching.



Jeune Tursiops photographié en avril 2007

© Nathalie Di Méelio

Actions entreprises

Afin de parvenir à ces objectifs, le projet LINDA a réalisé 23 actions sur 4 sites Natura 2000 autour de la Corse :

- la mise en œuvre de **mesures opérationnelles pour réduire les conflits entre Grands dauphins et pêcheurs** ; test de différentes techniques de pêche basées sur des pratiques alternatives, élaboration en concertation avec les pêcheurs de stratégies d'évitement des Grands dauphins, etc.,
- la conduite d'actions de **promotion de modes de gestion durables des activités liées au tourisme nautique** ; charte du motonautisme durable, surveillance du whale-watching, code de bonne conduite, etc.,
- des actions de **sensibilisation du public** ; création d'une mallette pédagogique, classes de découverte pour les groupes scolaires, documentaires télévisés, conférences-débats, etc.,
- des **actions d'acquisition de connaissance** ; identification et suivi des populations de dauphins, mesure de la pollution sonore, réalisation d'un plan de gestion de l'espèce, **ou de suivi** ; mise en place d'une cellule de gestion et de coordination du projet.

Productions et résultats

Les actions du projet ont abouti à :

- une **meilleure connaissance** de l'exploitation du milieu, des déplacements des animaux, des relations inter-individuelles, du taux de natalité, etc.
- la **réduction des attaques des Grands dauphins sur les filets de pêche**.
- l'amélioration des relations pêcheurs/Grands dauphins.
- le **contrôle et la régulation** du trafic nautique de plaisance sur les zones d'application, la limitation de la pollution sonore, du dérangement des Grands dauphins, des risques de blessure et de collisions.
- la **sensibilisation du public**, y compris plus de 7 000 élèves, 15 000 plaisanciers et une trentaine de pêcheurs professionnels.

« On s'est associé avec des structures pérennes sur place afin d'assurer la durabilité du projet. Ainsi, les relations avec les pêcheurs et les scientifiques se poursuivent. »

Denis Ody, Responsable du pôle Océans et côtes (WWF France)

Plan de financement

Budget total

1 399 166 €

Europe

699 583 €

Autres cofinancements

DREAL Corse

Impact direct et indirect

Le bénéfice environnemental du programme LINDA est important à l'échelle de tout le bassin Méditerranéen. Les données concernant les observations (localisation, date, nombres d'individus) ont été **insérées dans la base de données de la DREAL Corse** ; ainsi elles seront disponibles pour tous les acteurs de terrain et les gestionnaires des sites naturels. Les résultats finaux du programme ont également été transmis à l'Agence des Aires Marines Protégées.

Le LIFE LINDA a participé à la mise en place de **coopérations entre acteurs économiques et gestionnaires d'espaces protégés**. Les relations régulières avec les pêcheurs et les contacts pris avec les opérateurs commerciaux de whale watching seront utiles pour la concertation et les futurs contrats Natura 2000.



Localisation géographique des sites d'application du projet LINDA

Actions de communication

Divers outils et actions de sensibilisation ont été réalisés :

- réunions d'information auprès des pêcheurs/opérateurs,
- bulletins d'information, plaquettes, CD ROM, film, site Internet, conférences,
- diffusion d'un code de bonne conduite pour le whale-watching et le nautisme,
- mallette pédagogique (brochures, film, bande dessinée...) pour les scolaires
- animations dans les écoles ; classe de mer à Casa marina

Enfin, le projet a réalisé une diffusion personnalisée des résultats du LIFE LINDA aux professionnels de la protection de la nature ayant la même problématique.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Toutes les données et les expériences acquises au cours du projet seront mises en œuvre pour la gestion des Réserves naturelles mais également lors de la rédaction des documents d'objectifs Natura 2000. De nombreuses actions seront pérennisées par les partenaires. Elles sont détaillées dans le **plan de conservation après-LIFE**.

L'œil de l'évaluateur

Ce projet montre qu'il est possible de travailler conjointement : gestionnaires d'espaces et d'espèces protégés avec des acteurs économiques et sur le long terme. Il montre également qu'une fois les études scientifiques réalisées et reconnues par les protagonistes, la situation est abordée avec moins de polémiques et d'idées reçues et des solutions alternatives sont envisageables.



Contact

Denis Ody (WWF France)

04 96 11 69 44

dody@wwf.fr



Conservation de trois Chiroptères cavernicoles dans le Sud de la France

CHIROFRSUD

www.sfepm.org/LifeChiropteres/Accueil.htm

Volet

Nature

Durée

48 mois

Démarrage

01/04/2004

Clôture

01/04/2008

Coordinateur

Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM)

Partenaires

Organbidexka Col Libre ;
Espaces Naturels d'Aquitaine ;
LPO Aquitaine ;
Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées ;
Le Syndicat Mixte du Massif et des Gorges du Gardon ;
Conseil général du Gard ;
Le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon ;
Espace Nature Environnement ;
Groupe Chiroptères de Provence ;
Conseil Général de l'Hérault ;
Parc Naturel Régional des Alpilles ;
Centre Ornithologique Rhône-Alpes — Drôme

Contexte environnemental et politique

Le **Murin de Capaccini**, le **Rhinolophe euryale** et le **Minioptère de Schreibers** sont trois espèces de chiroptères cavernicoles, parmi les plus menacées dans le Sud de la France. Dans le cadre du projet CHIROFRSUD, un réseau de 26 gîtes prioritaires, répartis dans **13 sites Natura 2000**, a ainsi fait l'objet d'actions de conservation se répartissant en trois volets principaux :

- Des travaux visant **l'acquisition de connaissances** sur la biologie et l'écologie des trois espèces,
- La mise en place de **protections réglementaires ou physiques** en vue de la mise en tranquillité des principaux gîtes de chauves-souris,
- **L'information et la sensibilisation** d'un large public et plus spécifiquement des utilisateurs du milieu souterrain.

La SFPEM et ses 12 partenaires avaient l'objectif de stopper le déclin des populations des trois espèces concernées et de toutes celles partageant la même niche écologique, et à plus long terme d'observer une augmentation des effectifs.

Actions entreprises

Cinq grands types d'actions locales ont été réalisés sur les 13 sites du projet :

- études (8 sites)
- maîtrise foncière et d'usage (8 sites)
- protection des gîtes et des terrains de chasse (9 sites)
- suivi des gîtes et des populations (13 sites)
- sensibilisation et diffusion des résultats (13 sites)

Productions et résultats

Pour garantir la tranquillité des populations de chauves-souris de manière pérenne, **12 cavités ont bénéficié de protection physique** par grilles ou périmètres grillagés. Ces protections ont permis de limiter la fréquentation humaine et de constater une augmentation des effectifs de chauves-souris voire le retour d'espèces qui avaient déserté les lieux depuis des années.

Neuf cavités ont fait l'objet d'une convention de gestion. Un site a été acquis par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine. Un arrêté préfectoral de Protection de Biotope et une réserve naturelle régionale sont en cours d'instruction sur deux sites présentant un intérêt chiroptérologique fort. Au total, **19 gîtes ont bénéficié d'un moyen de protection pérenne.**

De nombreuses études ont été réalisées durant le programme : recensements réguliers des populations de chauves-souris dans 26 gîtes, caractérisation de la fréquentation humaine sur 2 sites, études du régime alimentaire et cartographie des terrains de chasse utilisés par les femelles suivies par radiolocalisation.



Mise en tranquillité de la grotte de Magnagues © SFPEM

« Le projet LIFE a donné aux partenaires de nouvelles compétences et connaissances ; tous sont devenus des référents sur les chauves-souris à leur échelle (nationale, régionale ou locale). »

Mélanie Nemoz, coordinatrice du projet (anciennement à la SFPEM)

Plan de financement

Budget total

1 136 088 €

Europe

568 044 €

Autres cofinancements

Participation des bénéficiaires :

111 127 €

DREAL Aquitaine :

29 940 €

DREAL LR : 48 000 €

DREAL MP : 35 479 €

DREAL PACA :

23 171 €

DREAL Rhône-Alpes :

36 622 €

CR Aquitaine :

27 383 €

CR LR : 62 050 €

CR MP : 35 479 €

CR PACA : 38 337 €

CR Rhône-Alpes :

22 990 €

CG des Pyrénées-

Atlantiques :

26 449 €

CG des Bouches-du-

Rhône : 13 600 €

CG du Var : 12 000 €

CG des Alpes-de-

Haute-Provence :

6 000 €

CG de Drôme :

10 600 €

Fondation MAVA :

16 367 €

Fondation Nature et

Découvertes :

16 377 €

Impact direct et indirect

Le programme LIFE a atteint son objectif de conservation des trois espèces de chauves-souris. **Les actions mises en œuvre et l'expertise acquise vont bénéficier à l'ensemble des sites Natura 2000.** Le guide technique donne ainsi des clés pour la **prise en compte des chauves-souris dans la gestion des paysages.** Le réseau des chiroptérologues s'est structuré et ses compétences se sont renforcées. Des liens se sont tissés à l'échelle locale et nationale avec les spéléologues.

Actions de communication

Plusieurs actions d'information et de sensibilisation des acteurs ont été réalisées : réalisation d'une **exposition** sur les chauves-souris, organisation des IVe et Ve **Rencontres Chiroptères Grand Sud**, organisation d'une journée à destination des gestionnaires de sites, réalisation d'un **cahier technique** de recommandations pour la gestion des gîtes et habitats de chasse des trois espèces de chiroptères et réalisation d'un **film documentaire** sur les chauves-souris.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Les efforts du projet doivent être poursuivis et étendus à l'ensemble de l'aire de répartition française de ces trois espèces. La mise en œuvre du **Plan national d'actions** (dès 2009) et des **Plans régionaux** participeront à cette démarche.

L'œil de l'évaluateur

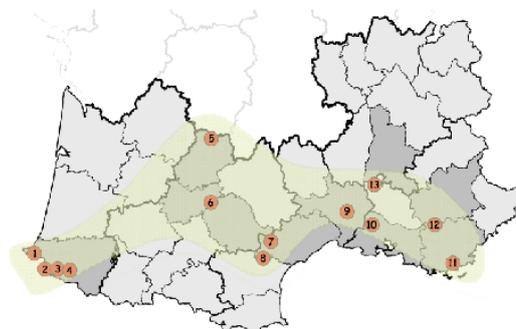
Ce projet est illustratif de l'efficacité et de l'intérêt des projets portés par les associations. Il montre également les difficultés liées à leur réalisation, notamment en terme de leur cofinancement. Le **soutien de l'Europe** sur ce type de projet, en particulier sur le plan « politique », est essentiel. Il incite les financeurs français à participer, donne du poids aux démarches de protection et apporte une meilleure reconnaissance par les acteurs locaux.

Contact

Dominique PAIN (SFPEM)

02 48 70 40 03

sfepm@wanadoo.fr



Carte des 13 sites Natura 2000 concernés par le projet :

- 1) Massif de la Rhune et de Choldokogagna, 2) Montagne de St-Jean-Pied-de-Port 3) Montagne des Aldudes, 4) Massif des Arbailles, 5) Vallée de la Dordogne quercynoise, 6) Gorges de l'Aveyron, Causses proches et vallée de la Vère 7) Grotte de Julio, 8) Causses du Minervois, 9) Gardon et ses Gorges, 10) Les Alpilles, 11) Plaine et Massif des Maures, 12) Basses Gorges du Verdon 13) Sables du Tricastin

Volet

Nature

Durée

72 mois

Démarrage

01/04/2004

Clôture

31/03/2010

Coordinateur

CREN Rhône-Alpes

Partenaires

ONEMA ;

Ville de Besançon ;

CdC du Val de

Drôme ;

CdC du Lac du

Bourget-Eurogem ;

Syndicat Mixte de la

Loue ;

Syndicat Mixte

Ardèche Claire ;

Compagnie

Nationale du Rhône

Contexte environnemental et politique

L'Apron est un poisson endémique du bassin du Rhône, qui a vu ses populations gravement décliner au cours du XX^{ème} siècle. Ce déclin est en lien direct avec les aménagements et usages des cours d'eau. La **fragmentation de l'habitat** par des barrages et seuils a isolé des groupes au sein de la population initiale, les fragilisant. Ces mêmes

aménagements, tout comme les travaux des cours d'eau tels que les curages et recalibrages, ont conduit à une **dégradation générale des fonctionnalités des cours d'eau** se soldant par une uniformisation des habitats. Enfin, l'Apron a longtemps été **une espèce méconnue** non seulement du grand public mais également des gestionnaires des cours d'eau.

Un premier programme LIFE piloté par Réserves naturelles de France de 1998 à 2001 a permis de définir une stratégie de conservation par l'amélioration des connaissances de l'espèce. Il s'est conclu par la rédaction d'un guide de gestion de l'Apron du Rhône.

Actions entreprises

Ce second programme Life avait pour but **de stopper le déclin de l'espèce** et de la mettre hors de danger d'extinction. Il s'est décliné selon trois objectifs principaux:

- permettre le brassage génétique intra-population et l'accroissement des populations en décloisonnant les habitats favorables,
- déterminer la faisabilité de la réintroduction à partir d'opérations pilotes,
- mettre en œuvre des mesures de gestion des habitats favorables à l'espèce, par une action de fond auprès des gestionnaires des rivières et du public et le suivi annuel des populations et des paramètres environnementaux.

Productions et résultats

Un **état des lieux quasi exhaustif** de la présence de l'espèce a été effectué sur les cours d'eau français du bassin du Rhône. Une étude a permis de définir et de proposer des types d'ouvrages de franchissement aux caractéristiques hydrauliques adaptées aux capacités de nage de l'espèce. Dix-sept ouvrages répartis sur la Loue, la Durance et l'Ardèche, ont fait l'objet de diagnostic. Au final, **cinq seuils ont été équipés d'ouvrages de franchissement adaptés à l'Apron et près d'une dizaine de seuils en seront à leur tour pourvus dans les prochaines années.**

Trois années de travail sur la reproduction artificielle ont abouti à **l'éclosion de milliers d'alevins**. Les paramètres d'élevage étant mieux cernés, l'expérience a été renouvelée en 2009. **Ces travaux ont confirmé la faisabilité de la reproduction artificielle d'aprons** et permis de mieux connaître cette espèce. La majorité de ces alevins a donc été relâchée dans la Drôme et le constat de leur reproduction pourra s'effectuer en 2010 ou 2011. **Environ 1 700 aprons ont été réintroduits** dans la Drôme au cours de trois opérations pilotes menées en 2006, 2008 et 2009.



Réintroduction de l'Apron © CREN Rhône-Alpes

« Ce projet a permis de réunir un grand nombre d'acteurs concernés par cette espèce ; une réelle dynamique s'est installée. Sans ces deux projets LIFE, je ne pense pas qu'il y aurait eu un plan national. »

Marianne Georget, coordinatrice du projet (CREN Rhône-Alpes)

Plan de financement

Budget total

3 684 708 €

Europe

1 578 730 €

Autres cofinancements

Agence de l'eau
Ministère de l'Ecologie
CR Rhône-Alpes
EDF

Impact direct et indirect

Afin de guider les futurs maîtres d'ouvrages, un document intitulé «**Les passes à poissons adaptées à l'Apron: Conception et retour d'expérience**» a été largement diffusé.

S'il est encore tôt pour conclure de la pleine réussite des opérations de réintroduction, les données provisoires sont tout-à-fait encourageantes car le suivi de ces opérations a confirmé le maintien d'individus après 2 ans. Enfin, **la réussite de la reproduction artificielle de l'Apron constitue une avancée importante** car elle sécurise l'avenir de l'espèce.



Aire de répartition connue de l'Apron en 2009 sur le bassin du Rhône

Actions de communication

Des moyens conséquents ont été déployés pour faire connaître l'Apron du Rhône auprès du grand public : diffusion de **dépliants et plaquettes**, présentation **d'expositions permanentes** et bornes interactives sur tout le territoire du bassin du Rhône, édition de lettres d'information. **Quinze ateliers pédagogiques** ont été réalisés pour les scolaires ; plus de 6 000 élèves ont été sensibilisés. Une quinzaine de **conférences** a été effectuée pour le grand public ou pour des gestionnaires de milieux aquatiques. Des aprons vivants sont exposés aux **aquariums** du Bourget et de Besançon, et depuis peu à la gare des Ramières et également au centre nature « les Cerlatez » en Suisse. Enfin, un **site Internet** dédié à l'Apron a été conçu et a connu une fréquentation croissante tout au long du programme.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

L'Apron reste une espèce en danger critique d'extinction. Ainsi, en 2011, un **Plan national d'actions** va prendre le relais du programme LIFE pour poursuivre les efforts entrepris et constater, espérons le, la réussite effective des actions menées lors de ce second programme, notamment l'extension des populations.

L'œil de l'évaluateur

La construction des cinq passes à poissons adaptés à l'Apron et la reproduction artificielle (jamais réalisée auparavant pour cette espèce) constituent deux des éléments les plus innovants de ce projet. La qualité des supports de communication et notamment du site Internet est également remarquable.



Contact

Marianne Georget (CREN Rhône-Alpes)
04 75 36 32 32
marianne.georget@espaces-naturels.fr

Volet

Nature

Durée

51 mois

Démarrage

01/07/2004

Clôture

30/09/2008

Coordinateur

Office national des
forêts

Partenaires

CREN Rhône Alpes;

ASTERS Haute-
Savoie ;

Avenir Isère ;

URACOFRA ;

SIREC ;

SICVA ;

PNR du Haut Jura ;

CCPG ;

CG 07 ;

PNR des Monts
d'Ardèche ;

PNR des Bauges ;

SUACI ;

CCRC

Contexte environnemental et politique

Dans un contexte d'opposition à NATURA 2000, il y avait en Rhône-Alpes dès les années 2002/2003, des territoires pour lesquels les collectivités et les acteurs socioprofessionnels s'étaient appropriés les enjeux de préservation de la biodiversité et œuvraient pour **intégrer la directive « Habitats » dans leurs projets de territoire**. Les porteurs du projet ont proposé de baser leur travail sur ces « success stories », d'analyser les conditions dans lesquelles cette appropriation était possible et de chercher à transposer ces expériences.



Visite de terrain © ONF

Actions entreprises

Le projet a permis la mise en œuvre d'actions de gestion des habitats naturels, de sensibilisation du public et de valorisation de la biodiversité sur 16 sites. Les cinquante actions prévues visaient notamment à proposer des solutions de long terme pour les objectifs suivants :

- maintien d'une **activité pastorale favorisant la gestion conservatoire des habitats prairiaux** de montagne ;
- maintien d'une **activité sylvicole favorisant les habitats et les espèces Natura 2000** dans les forêts de montagne,
- **gestion de la ressource en eau**, intégrant la préservation des habitats et des zones humides en particulier,
- **organisation de la fréquentation touristique**, au moyen d'équipements et d'une communication adaptée, afin de mettre en valeur les espaces naturels tout en évitant les dégradations d'habitats.

Productions et résultats

Il est apparu que la **biodiversité**, souvent présentée comme une « contrainte environnementale », pouvait parfaitement être perçue, sur certains territoires, comme **une ressource dont la préservation et la valorisation étaient une composante du développement économique**. L'appropriation des sites Natura 2000 par les acteurs du développement territorial en lien avec le contexte économique est dépendante de multiples facteurs :

- prise de conscience de la multifonctionnalité de ces territoires,
- complémentarité reconnue dans le cadre de développement de filières agricoles ou forestière, plus ou moins en difficulté,
- nécessité d'intervenir pour gérer les conséquences négatives d'une fréquentation non maîtrisée,
- contexte historique des précédentes actions de préservation de la biodiversité,
- rôle de leaders locaux portant des messages constructifs.

« Un point fort de ce projet est que nous avons des partenaires très compétents et motivés. Les rôles ont bien été identifiés et chacun a pu s'exprimer selon ses compétences. »

Fabrice Gallet, coordinateur du projet (ONF Rhône-Alpes)

Plan de financement

Budget total

2 793 814 €

Europe

1 396 907 €

Autres cofinancements

Brégnier-Cordon :

6 900 €

Avenières :

4 800 €

CG de la Loire :

33 987,50 €

DREAL RA :

165 000 €

MEDDTL :

55 000 €

CG de l'Isère :

187 790,80 €

DDAF Loire :

33 987,50 €

CC du Bassin Bellegardien

8 480 €

Crest-Voland :

35 700 €

PNR Chartreuse :

27 500 €

Pellafol :

14 655,20 €

Syndicat mixte de la station de Valdrôme :

19 000 €

CC du Pays du Mézenc - Jeune Loire :

15 470 €

CG Haute-Loire :

13 277 €

Un guide régional « **Biodiversité et développement économique ; comment construire et financer un projet** » résume les conditions de mise en place de ces processus vertueux.

Impact direct et indirect

L'impact le plus important de ce projet est d'avoir réussi à générer un **changement de perception du réseau Natura 2000**, tout au moins sur les sites du programme. Le projet a contribué à une meilleure intégration dans les politiques de développement du réseau Natura 2000.

Actions de communication

Quelques actions transversales ont permis d'analyser les conditions d'appropriation des enjeux de biodiversité par les acteurs territoriaux et de travailler avec les acteurs de la gestion forestière et de la gestion pastorale sur l'intégration des enjeux de biodiversité dans les plans et projets d'intervention. L'interface entre préservation de la biodiversité et valorisation des espaces naturels par des actions **d'organisation de la fréquentation et d'accueil du public** a particulièrement été abordée. Divers séminaires, journées d'échanges techniques et un colloque européen de clôture du programme ont permis d'échanger et de construire cette vision nouvelle de Natura 2000.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Ce qui a été prévu dans le plan de conservation après-LIFE a bien été mis en œuvre globalement. La dynamique des acteurs impliqués dans ce projet se prolonge, en lien avec la DREAL, dans le cadre de **l'animation du réseau des sites Natura 2000** de Rhône-Alpes.

L'œil de l'évaluateur

Le grand nombre de partenaires dans ce projet constituait à la fois un aspect innovant et un facteur de risque. La rigueur effectuée dans la gestion du projet et l'engagement des partenaires ont été des éléments essentiels de sa réussite.



Contact

Fabrice GALLET (ONF Rhône-Alpes)

04 79 81 03 71

fabrice.gallet@onf.fr



Les 16 sites du projet



Ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée

LIFE RUISSEAUX

www.liferuisseaux.org

Volet

Nature

Durée

60 mois

Démarrage

01/10/2004

Clôture

30/09/2009

Coordinateur

Parc naturel régional du Morvan (PNRM)

Partenaires

Office National des Forêts ;

Parc Naturel Régional du Haut-Jura ;

Association pour le Développement et l'Aménagement de la petite Montagne

Contexte environnemental et politique

Les ruisseaux de têtes de bassins offrent une diversité écologique importante. Leurs peuplements affichent de faibles richesses taxonomiques mais comportent de nombreuses espèces exigeantes et fragiles. L'objectif de ce projet était de mettre en place des actions, de tester des méthodes permettant de corriger les erreurs d'aménagement et d'influer sur des procédés d'exploitations, afin **d'améliorer**

la qualité fonctionnelle des milieux naturels et de favoriser les espèces animales peuplant les petits cours d'eau. Les espèces visées étaient la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*), l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), le Chabot (*Cottus gobio*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*).

Actions entreprises

Le projet LIFE a permis la réalisation de 148 actions sur 13 sites Natura 2000. Les principales actions mises en œuvre sont de 5 grands types :

- **restauration** physique du milieu et/ou de la continuité écologique
- **protections** physiques et préventives
- **amélioration de la qualité de l'eau**
- **recherche** sur la biologie, le comportement de certaines espèces, et sur la qualité des milieux.
- **formations** des socio-professionnels, **sensibilisation** et **communication** grand public, et partage avec les scientifiques et gestionnaires européens.

Productions et résultats

Pendant le projet, 3 sites de ruisseaux ont été restaurés (Merlue, Vaucorniau, forêt de Chaux), 9 obstacles aux déplacements des poissons ont été éliminés sous des passages routiers, une passe à poisson a été aménagée sur le Valzin, 6 étangs ont été effacés et 2 ont été contournés.

De nombreux aménagements de protection ont été réalisés, notamment 17 aménagements de points de franchissement en milieux forestiers, 3 travaux sur des exploitations permettant la conversion de peuplement résineux en bordure de cours d'eau et des équipements pour le franchissement temporaire des engins forestiers.

La qualité de l'eau a été améliorée grâce à la mise en place d'une stratégie d'étude pour l'assainissement collectif en milieu rural adapté aux sensibilités du milieu récepteur, et à l'équipement de 3 étangs de dispositif de moine hydraulique.

Enfin, divers travaux de recherche ont été réalisés : un **protocole pour la translocation de l'Écrevisse pieds-blancs**, des recherches sur la reproduction et le recrutement de la Moule perlière, une analyse comparative de l'oxygénation intragravelaire de 3 cours d'eau à Moules perlières et un test du contrôle de l'expansion des espèces invasives (Écrevisses de Californie, Renouées du Japon).



Opération de capture de l'Écrevisse de Californie
© Eric Pesme

« L'ouverture européenne était considérable pendant le programme. Nous avons établi de nombreux liens au niveau national et européen. »

Laurent Paris, Responsable ressources naturelles (Parc naturel régional du Morvan)

Plan de financement

Budget total

3 224 142 €

Europe

1 612 071 €

Autres cofinancements

MEDDTL :

322 595 €

Conseil régional de Bourgogne :

179 884 €

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse

480 549 €

Agence de l'eau Seine Normandie

472 032 €

PNRM :

84 708 €

ONF :

60 630 €

PNRHJ :

7 240 €

ADAP :

4 472 €

Impact direct et indirect

L'ensemble des travaux réalisés doit permettre de **maintenir et de restaurer la qualité fonctionnelle des habitats d'espèces menacées**. Les effets sur les populations des quatre espèces cibles ont été peu visibles à l'échéance du programme, compte tenu de leur dynamique de population respective. Néanmoins, sur les travaux les plus spectaculaires (contournement et effacement d'étangs, restauration physique...), **les espèces ont très rapidement réagi par une recolonisation**.

Actions de communication

Les actions de sensibilisation et la communication sur les expériences et travaux réalisés ont été essentielles pour contribuer à une meilleure prise en compte des ruisseaux et rivières de têtes de bassins. Plusieurs types d'actions ont été menés :

- **5 chantiers de démonstration** pour les professionnels forestiers (480 personnes), et **11 formations internes** à l'ONF (136 personnes),
- **130 articles de presse**, 17 interviews, 2 émissions «Grandeur Nature»,
- **62 animations auprès des scolaires**, **40 réunions d'information** publiques,
- **15 panneaux d'informations** sur les sites, un film, une exposition, un jeu informatique pour les enfants, des outils techniques pour les gestionnaires, Enfin, 2 rencontres techniques ont été organisées en 2007 et 2009.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Les actions développées dans le programme et les suivis nécessaires sont **intégrés dans les documents d'objectifs Natura 2000**. Un **Contrat Global** a été signé en novembre 2009 entre le PNRM et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour continuer et amplifier le travail de préservation des têtes de bassins. Le Parc du Morvan est également partenaire du **Plan d'Action National Moule Perlière**. A partir de juin 2012, le PNRM pilotera un deuxième projet LIFE qui s'inscrira dans la continuité de celui-ci.

L'œil de l'évaluateur

Ce projet LIFE a permis d'accélérer considérablement la mise en place d'actions concrètes sur les 13 sites Natura 2000, et d'amplifier une sensibilisation locale. Ses différentes productions techniques faciliteront la réplique des actions.



Contact

Nicolas Galmiche (Parc national régional du Morvan)

03 86 78 79 00

liferuisseaux@parcdumorvan.org



En jaune : les sites Natura 2000 concernés par le projet LIFE en Bourgogne et Franche Comté



Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne

COSTDOU / LIFE DOUGALL

www.life-sterne-dougall.org

Volet

Nature

Durée

60 mois

Démarrage

01/11/2005

Clôture

31/10/2010

Coordinateur

Bretagne Vivante -
SEPNB

Partenaires

DDE Finistère
(aujourd'hui DDTM) ;
CG des Côtes
d'Armor

Contexte environnemental et politique

Au démarrage du projet, la sterne de Dougall comptait moins de 2 000 couples en Europe, dont 75 couples en France. Rare en Europe, **cet oiseau marin était en danger critique d'extinction en France**. Un plan d'action européen a été lancé, dont la dernière version date de 2002. C'était également une espèce OSPAR (la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est) pour laquelle un document d'information et de recommandations a été édité en 2009.



Emplacement en 2010 du premier couple de sternes de Dougall ayant niché à l'île aux Moutons depuis 1996. On voit l'éolienne couchée et au premier plan le grillage qui entoure la station solaire. © Bretagne Vivante

Actions entreprises

Le projet a mis en œuvre des actions selon les axes suivants :

- gestion de la végétation, de la fréquentation et des prédateurs sur les colonies et les îlots d'accueil potentiels ;
- remplacement d'une éolienne d'alimentation d'un phare dangereuse pour les sternes par une station solaire ;
- installation d'une vidéosurveillance sur la plus grande colonie ;
- communication à destination des usagers du littoral.

Productions et résultats

Parmi les résultats importants du projet, on compte **la suppression de la principale menace (vison d'Amérique)** sur la principale colonie, une reproduction sur un site inoccupé depuis 1996 et un nombre de couples cantonnés en 2010 en augmentation sur la principale colonie.

Malheureusement la prédation par le faucon pèlerin (espèce protégée) n'a pas permis à tous ces oiseaux de se reproduire. [Problème éthique autour de la suppression éventuelle d'un prédateur naturel protégé.]

Impact direct et indirect

Ce projet LIFE a apporté des bénéfices pour les autres espèces de sternes (caugek et pierregarin) présentes sur les mêmes colonies. Il a **amélioré l'attractivité des colonies**, permettant la **création de nouveaux nichoirs** et une **amélioration du savoir-faire**. Il a permis l'amélioration des connaissances sur la biologie des oiseaux et des prédateurs. Enfin, il a abouti à resserrer les liens dans le réseau européen « Sterne de Dougall ».

« Le LIFE est une vraie plus-value en termes de savoir-faire ; les échanges de connaissance qu'il entraîne nous ont permis de valoriser notre expérience et d'acquérir plus de compétences. »

Gaëlle Quemmerais-Amice - coordinatrice du projet (Bretagne Vivante)

Plan de financement

Budget total

1 436 119 €

Europe

1 077 089 €

Autres cofinancements

Bretagne Vivante :

236 880 €

DDE Finistère :

39 000 €

CG 22 :

38 150 €

DREAL Bretagne :

45 000 €

Actions de communication

Le projet a prévu de nombreuses actions de communication :

- **1 film** projeté 38 fois et suivi de conférences-débats (le public a beaucoup apprécié ces temps d'expression sur la protection de la nature) ;
- des **sorties de terrain** avec les clubs de kayaks, de voile légère ou avec les élus et les techniciens des collectivités locales ;
- un **gardienage quotidien** 4 mois par an qui a permis de communiquer avec les pêcheurs à pieds, les plaisanciers et les kayakistes (distribution d'une plaquette d'identification des oiseaux marins, de prospectus sur le LIFE et d'une lettre d'informations).



en rouge : colonies régulières de sternes
en vert : absence de sternes durant les années 2000

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Depuis la fin du projet, quelques collectivités locales subventionnent la gestion des colonies concernées et **un contrat Natura 2000 a été signé** pour la gestion de la seule colonie où le DOCOB a été validé.

Bretagne Vivante précise : « Nous sommes en attente de crédits de l'État pour les actions qui ne peuvent être financées autrement (accord verbal du Ministère, mais pas de chiffre avancé pour l'instant par la DREAL Bretagne malgré un Plan de conservation après-Life chiffré et transmis en septembre).» Un plan national d'actions a été évoqué mais il ne pourra pas être mis en place en 2011 et rien n'est sûr pour 2012.

L'œil de l'évaluateur

Ce projet est illustratif des difficultés liées à la mise en œuvre des projets sur la nature et la biodiversité. Des attaques de vison d'Amérique puis de faucon pèlerin ont provoqué des dégâts sur la colonie principale et ont entraîné des retards. L'équipe a su s'adapter aux imprévus et garder des liens étroits avec la Commission européenne afin d'assurer la réussite du projet.



Contact

Gaëlle Quemmerais-Amice (Bretagne Vivante)

02 98 49 07 18

life-dougall@bretagne-vivante.org



Conservation des populations françaises de vipère d'Orsini

LIFE Vipère d'Orsini

www.vipere-orsini.com

Volet

Nature

Durée

57 mois

Démarrage

01/08/2006

Clôture

30/04/2011

Coordinateur

Agence Régionale
Pour
l'Environnement
Provence Alpes Côte
d'Azur

Partenaires

Conservatoire et
Etude des
Ecosystèmes de
Provence ;
Ecole Pratique des
Hautes Etudes –
Laboratoire de
Biogéographie et
Ecologie des
Vertébrés ;
Office National des
Forêts ;
Office National de la
Chasse et de la
Faune Sauvage ;
Syndicat Mixte
d'Aménagement et
d'Equipement du
Mont Ventoux

Contexte environnemental et politique

Espèce protégée tant en Europe qu'en France, la Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii*) fait face à plusieurs menaces : la **fermeture des milieux**, l'usage fréquent ou extensif du **brûlage dirigé**, le développement du **tourisme** et de **l'urbanisation** en montagne, les destructions volontaires et les prélèvements illégaux, et le manque de connaissances pour assurer une conservation efficace de l'espèce. En 1992, un plan national d'actions a été mis en place en France pour préserver les populations connues de vipères d'Orsini. Ce projet LIFE constitue l'une des réponses à ce travail.



Vipère d'Orsini © F. Larrey - T. Roger

Actions entreprises

Le projet s'est articulé autour de trois axes :

- **Connaître** : mieux connaître les populations de Vipère d'Orsini, leurs habitats afin de mieux identifier les menaces pesant sur l'espèce.
- **Agir** : La restauration et la gestion des habitats favorables à la vipère d'Orsini (par des coupes forestières, des débroussailllements, du pastoralisme et des brûlages dirigés), le suivi des populations et des habitats après les actions de gestion des milieux et la gestion de la fréquentation sur les sites (renforcement de la surveillance, de l'information directe et de la répression sur les sites afin de gérer les destructions volontaires et les prélèvements illégaux)
- **Communiquer** : mettre en œuvre une concertation avec les populations locales, informer et sensibiliser le public à la conservation de la vipère d'Orsini et transférer et partager les connaissances acquises sur l'espèce.

Productions et résultats

Un état de référence régional des populations de vipère d'Orsini a été obtenu à partir des protocoles mis en place et des prospections de terrain (620 jours). Les coupes forestières et les traitements de rémanents ont été effectués sur 8 sites, les débroussailllements et l'entretien des pelouses sur 5 sites et le brûlage expérimental a été testé sur 1 site. **Les habitats à vipère d'Orsini ont été restaurés** sur les sites traités. **Les surfaces favorables à l'espèce ont été étendues, sur les sites.** Les connexions entre sous-populations ont été restaurées.

Les outils de gestion mis en pratique, les méthodes de suivi des populations et les indicateurs développés ont été évalués, ainsi que leurs possibilités de transfert à d'autres populations européennes. Par ailleurs, des sessions de formation ont été effectuées auprès des agents de terrain, leur permettant d'acquérir des connaissances sur l'espèce et un savoir-faire reproductible. Les campagnes de surveillance et de sensibilisation ont été réalisées sur 3 sites à forte fréquentation touristique ; **aucun cas de destruction ou de prélèvements** de vipère d'Orsini n'a été relevé.

« La plus-value de LIFE est qu'il permet d'ouvrir une vraie stratégie, de mener des actions concrètes à moyen terme. LIFE est un programme qui finance les actions essentielles. »

Sandrine Halbedel, Adjointe au Directeur (ARPE PACA)

Plan de financement

Budget total

1 492 540 €

Europe

746 270 €

Autres cofinancements

DREAL PACA :

200 000 €

Région PACA :

200 000 €

Conseil général Alpes de Haute Provence :

10 000 €

Conseil général du Var :

10 000 €

Département de Vaucluse :

10 000 €

Fondation Nature et Découvertes

10 000 €

Impact direct et indirect

Grâce au projet LIFE, l'espèce et ses habitats ont été identifiés comme des **éléments majeurs du patrimoine naturel** de la région. Cette problématique est mieux prise en compte dans les politiques locales d'aménagement et de gestion. Éleveurs, propriétaires, agriculteurs, professionnels du tourisme sont associés à la gestion des sites.

Actions de communication

La communication constituait l'un des principaux axes du projet. Des **réunions de concertation** ont été organisées sur chacun des sites Natura 2000 où le programme était mené. L'information auprès du grand public et des usagers des territoires a été réalisée via la parution **d'articles dans la presse spécialisée** et dans la **presse quotidienne locale**. De même la diffusion d'une **lettre d'information annuelle** a informé régulièrement sur l'état d'avancement du programme, les actions réalisées et les résultats obtenus.

La création et la mise à disposition de divers outils (un site Internet, un diaporama, une exposition itinérante, des panneaux extérieurs d'informations, des affiches), l'organisation de conférences et la réalisation d'un film ont permis de faire évoluer la connaissance des usagers des montagnes de Provence sur la vipère d'Orsini.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Un **guide technique de gestion et de suivi des populations** va être diffusé en France et à l'étranger aux organismes publics et privés associés à la conservation de l'espèce. Les différents échanges européens (voyages d'études en Hongrie, Colloque à Auzet) qui ont eu lieu dans le cadre du projet LIFE vont permettre de mettre en place un **réseau « Orsini » européen** autour de la génétique et plusieurs collaborations internationales ont été établies.

L'œil de l'évaluateur

Les projets LIFE sur les reptiles ne sont pas nombreux, en partie parce que ces espèces sont méconnues et mobilisent moins d'intérêt et de moyens que d'autres espèces. L'équipe n'a pas hésité à consulter des spécialistes en matière de communication et à mettre en œuvre des actions innovantes pour surmonter ce défi. Ainsi est née la **bière biologique « Vipère d'Orsini »** produite en collaboration avec un brasseur local pour mieux faire connaître l'espèce.

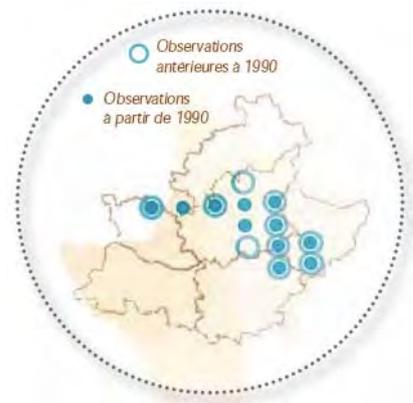


Contact

Thomas Fourest / Corinne DRAGONE (ARPE PACA)

04 42 90 90 89 / 04 42 90 90 55

t.fourest@arpe-paca.org / c.dragone@arpe-paca.org



La répartition du Vipère d'Orsini en France

Volet

Nature

Durée

72 mois

Démarrage

01/09/2006

Clôture

31/08/2011 (mais prolongation probable)

Coordinateur

Office national des forêts

Partenaires

Commune de Niederlauterbach ;
Commune de Salmbach ;
Ville de Wissembourg ;
Conseil Général du Bas-Rhin ;
Conservatoire des Sites Alsaciens

Contexte environnemental et politique

Ce projet concerne quatre sites Natura 2000 situés en Alsace : Forêt alluviale Lauter (site de la Lauter - ZSC) et Forêt de montagne des vosges moyennes (sites du champ du feu (ZSC) et sites du Donon (ZPS et ZSC)).

Le site Natura 2000 de la **Lauter** représente un véritable **concentré de biodiversité** sur 2 000 ha : pas moins de 31 habitats répartis (12 d'intérêt communautaire) en 67 groupements végétaux, 70 espèces de plantes rares ou protégées et de nombreuses espèces animales également rares ou protégées. Les massifs du **Donon et du Champ du Feu** recèlent des **richesses naturelles remarquables** d'intérêt européen à la fois avifaunistiques (Grand Tétras, Faucon pèlerin, Chouette de Tengmalm, Pics noir et cendré...) et floristiques (tourbières, pelouses sèches et landes à lycopes). L'enjeu du projet LIFE Lauter-Donon sur ces sites est de rechercher **l'adéquation entre la préservation de ces richesses écologiques et les activités humaines** : celles traditionnelles (sylviculture, chasse) et celles en plein essor, notamment les nombreuses activités touristiques.



Le cours de la Lauter © Pascal Holveck / ONF

Actions entreprises

Le projet s'articule autour de trois grands axes :

- **études** : recherche sur les habitats et les espèces présents sur les sites, définition de règles de gestion optimales,
- **travaux** : maîtrise foncière, travaux d'amélioration des conditions de conservation des habitats les plus remarquables (zones humides notamment), gestion des espèces,
- **communication** : sensibilisation des collectivités et du grand public.

Productions et résultats

De nombreuses études et actions de conservation ont été réalisées pendant le projet Lauter-Donon, notamment :

- une étude sur la **qualité de l'habitat du Grand Tétrás** dans les Vosges, une cartographie et description hydromorphologique des forêts communales de Wissembourg, Salmbach et Niederlauterbach et des études foncières),
- l'élaboration de **plans de gestion des tourbières** du Donon en vue de leur restauration (volet travaux),
- des **travaux de restauration** sur le site de la Lauter (restauration du fonctionnement hydrologique du réseau hydrographique intra-forestier, restauration des zones humides bordant la Lauter),
- le marquage des biotopes en forêt sur le site de la Lauter,
- des **acquisitions foncières** sur le site de la Lauter.

« LIFE a beaucoup aidé à ce que les communes s'approprient des sites Natura 2000. »

Frédérique de la Gorce, coordinatrice du projet (ONF)

Plan de financement

Budget total

845 429 €

Europe

422 714 €

Autres cofinancements

CG Bas Rhin :

123 255 €

Conservatoire des sites Alsaciens :

25 101 €

DIREN :

73 000 €

Agence de l'eau :

78 471 €

Les communes :

62 440 €

ONF :

60 447 €

Impact direct et indirect

Les impacts du projet incluent **l'apport des connaissances nécessaires à l'élaboration du DOCOB, l'appropriation de la démarche Natura 2000** par les acteurs locaux avec création de partenariats durables de portée transfrontalière, et le **démarrage d'une dynamique de sensibilisation de la population locale** par les acteurs locaux eux-mêmes en partenariat avec les structures d'éducation à l'environnement.

Actions de communication

La sensibilisation des communautés et des populations locales était un élément essentiel du projet afin de promouvoir le rôle des forêts non simplement en terme d'intérêt économique mais également en terme d'intérêt environnemental, dont la protection bénéficie à toute la communauté. Plusieurs actions de communication vont être mises en œuvre :

- sentier pédagogique,
- panneaux d'information,
- site Internet,
- plaquette,
- journée de la Lauter : manifestation de clôture du projet.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Une **dynamique de collaboration** a été mise en place pendant le projet, notamment par des visites techniques avec des acteurs français (notamment les projets LIFE Ruisseaux et Grand Tétras) et allemands. Les échanges poursuivront après la fin du projet ; une réflexion est en cours sur un futur projet INTERREG. La pérennité du projet Lauter-Donon sera assurée surtout par le fait qu'il y a eu une **réelle appropriation des sites Natura 2000 par les communes participantes**.

L'œil de l'évaluateur

Ce projet illustre le rôle que peut jouer LIFE dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Il constitue un financement complémentaire aux financements régionaux et soutient non seulement des actions concrètes de conservation, mais également l'appropriation des sites par les habitants.

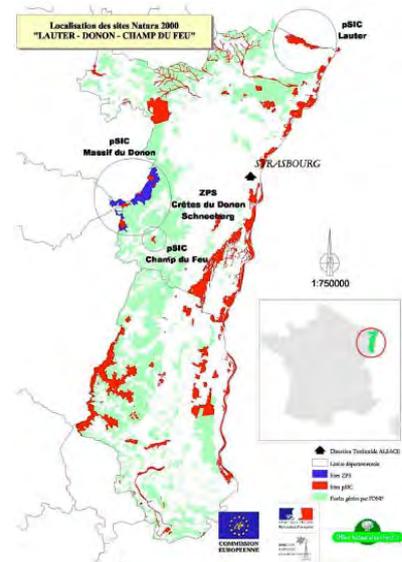


Contact

Frédérique de la Gorce (ONF)

03 88 76 82 61

frederique.de-la-gorce@onf.fr



Localisation des sites Natura 2000



Créer un réseau de sites démonstratifs lagunaires et dunaires sur le littoral méditerranéen en Languedoc-Roussillon

LAG'Nature

www.lifelagnature.fr

Volet

Nature

Durée

60 mois

Démarrage

01/01/2009

Clôture

31/12/2013

Coordinateur

Conservatoire des
Espaces Naturels du
Languedoc-
Roussillon

Partenaires

RIVAGE ;

Syndicat mixte de la
basse vallée de
l'Aude ;

Syndicat mixte des
étangs littoraux ;

Syndicat mixte du
Bassin de l'Or ;

Syndicat mixte de
gestion de la
Camargue Gardoise ;

GRAINE LR ;

Laboratoire ART-Dev
du CNRS / Université
Paul Valéry

Contexte environnemental et politique

Véritable interface entre terre et mer, les lagunes et les dunes méditerranéennes accueillent une diversité d'habitats et d'espèces remarquables tant au niveau de la flore que de la faune, reconnues d'intérêt écologique majeur au niveau européen. Avec 45% de la surface des lagunes au niveau national, le Languedoc-Roussillon a une forte responsabilité dans la préservation et la restauration de ces milieux qui contribuent à l'équilibre physique et écologique de l'ensemble du littoral.

LAG'Nature concerne 5 sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon. L'objectif est d'améliorer l'état de conservation des habitats lagunaires, péri-lagunaires et dunaires d'intérêt communautaire en mettant en réseau ces 5 sites pilotes.

Actions entreprises

Tout d'abord, le projet réalise des actions expérimentales permettant d'augmenter l'efficacité de gestion sur chaque site. Il s'agit notamment d'actions de **restauration**, de **lutte contre les espèces envahissantes** et de **gestion de la fréquentation** sur des habitats lagunaires, dunaires et péri-lagunaires sur les 5 sites Natura 2000 identifiés. Le projet fera des propositions concrètes et adaptées pour la gestion courante des sites sur le long terme, avec notamment des cahiers des charges types pour de futurs contrats Natura 2000 sur les espèces envahissantes et la gestion de la fréquentation, ainsi que des cahiers techniques sur la restauration d'habitats naturels.

Parallèlement, des actions de **formation** et de **sensibilisation** pour une gestion adaptée à ces habitats sont réalisées auprès des décideurs et des éleveurs. Une campagne de sensibilisation du grand public et des scolaires est lancée ainsi qu'une formation des acteurs du tourisme, des services de police et d'instruction juridique des infractions en espace naturel.

Productions et résultats

Les résultats suivants sont attendus du projet :

- Restauration d'habitats péri lagunaires, lagunaires, et dunaires et des espèces associées : amélioration de la qualité de l'eau des lagunes, du fonctionnement hydrologique des mosaïques d'habitats péri-lagunaires et des écosystèmes dunaires.
- Limitation de la population de la Tortue de Floride sur 2 sites.
- Réduction ou éradication de la flore locale envahissante sur le site de Salses Leucate et de la Lippia sur la Basse Plaine de l'Aude.
- Évaluation de l'efficacité de plusieurs moyens de gestion de la fréquentation.
- Sensibilisation de : 100 décideurs, 200 éleveurs, 1 000 jeunes et 5 000 personnes (grand public), 150 professionnels du tourisme et 50 personnes de la police de la nature et de l'eau.



Lagune © CEN Languedoc-Roussillon

« On constate beaucoup d'effet induits par ce projet ; nos partenaires ont pris le relais et sont allés plus loin. LIFE a créé une vraie dynamique. »

Frank Lecoq, coordinateur du projet (CEN L-R)

Plan de financement

Budget total

2 201 834 €

Europe

1 100 915 €

Autres cofinancements

CR Languedoc-Roussillon :

181 328 €

DREAL Languedoc-Roussillon :

161 524 €

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :

158 649 €

CG de l'Hérault :

46 063 €

CG du Gard :

36 366 €

CG de l'Aude :

28 823 €

CG des Pyrénées-Orientales :

20 368 €

Impact direct et indirect

Les impacts attendus incluent l'**amélioration de l'état de conservation** des habitats et des espèces associées et la mise en réseau des 5 gestionnaires publics des sites Natura 2000.

Les connaissances acquises sur la lutte contre les espèces végétales envahissantes seront restituées au Conservatoire Botanique National, et les fiches action «flore envahissante» réalisées permettront des **actions de lutte y compris hors Life**. Des chantiers bénévoles hors projet LIFE (campagne d'arrachage) ont été réalisés. De manière plus générale, les études et travaux entrepris sur ces sites Natura 2000 sont autant de contributions à des aménagements ou programmes de gestion d'autres types d'espaces.

Actions de communication

Depuis le début du projet, la communication se met au service des partenaires et du territoire : plus de **80 articles de presse** ont été recensés, **5 reportages TV**, **3 interviews radio**, la mise en place d'un site Internet (700 visiteurs/mois) et plus de 1000 visualisations des vidéos LAG'Nature (5 films déjà réalisés). Par ailleurs, plus de 700 personnes ont assisté à la projection du film « **Les lagunes du Languedoc-Roussillon, remarquables et pourtant menacéesvers une nouvelle dynamique** ».

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Les résultats obtenus seront diffusés dans le cadre du programme LIFE+ afin de favoriser leur reproductibilité sur d'autres sites. L'objectif est d'assurer, avant la fin du projet, le **passage de témoins aux acteurs locaux** (inscrire des actions dans des programmes structurels par exemple). Par ailleurs, la mise en place de ce réseau de sites pilotes pourra, à terme, s'étendre au niveau européen en envisageant un **futur projet méditerranéen** sur les lagunes italiennes, espagnoles et françaises.

L'œil de l'évaluateur

LAG'Nature est un projet très ambitieux : 68 actions, 7 partenaires, 7 financeurs et 5 sites. Cette ambition est au cœur de la dynamique et de l'intérêt du projet, mais a pour conséquences un niveau de complexité et une charge de travail plus élevés.

Contact

Magali Boyce et Franck Lecoq (CEN LR)

04 67 58 43 34

life.lagnature@cenlr.org



En rouge : sites concernés par LAG'Nature
En bleu : milieux lagunaires et autres zones humides littorales



Conservation, restauration et reconstitution des habitats semi-xérophiles du massif de La Montagne de La Réunion **COREXERUN**

www.reunion-parcnational.fr/corexerun

Volet

Biodiversité

Durée

60 mois

Démarrage

01/01/2009

Clôture

31/12/2013

Coordinateur

Parc national de La Réunion

Partenaires

DREAL ;

Conservatoire du littoral ;

Département ;

Région

Contexte environnemental et politique

Les habitats semi-xérophiles (semi-secs) présents à La Réunion sont parmi les plus remarquables de l'archipel des Mascareignes. Disparus de la majorité de leur aire de répartition régionale, ils sont recensés uniquement à La Réunion. Des 56 800 ha, il ne reste que 1 % de la surface originelle dont environ 260 ha sur le site de la Grande Chaloupe. Ces habitats relictuels sont soumis à des dégradations diverses et des menaces d'origine anthropiques et biologiques qui mettent gravement en danger leur survie. En partant de ce constat, le projet réunionnais a eu pour objectif de **reconstituer et de restaurer la forêt semi-xérophile tout en renforçant les populations d'espèces végétales uniques au monde qui la composent**. Ce projet s'inscrit dans les priorités fixées par la stratégie réunionnaise pour la biodiversité.



Récoltes © Pascal Truong

Actions entreprises

Le projet s'articule autour de cinq axes :

Connaître : état des lieux et stratégies d'intervention. Ce premier volet vise à répertorier l'ensemble des travaux et acteurs intervenus dans la zone. Il s'agit d'une phase importante de recensement et d'acquisition de connaissances permettant d'établir un état des lieux sur lequel se baseront les stratégies de restauration et de reconstitution.

Sécuriser : acquisition foncière. Pour optimiser la politique de sauvegarde de la forêt semi-xérophile sur le massif de la Montagne, le Conservatoire du Littoral et le Département poursuivront leur programme d'acquisition foncière.

Agir : restauration, reconstitution et renforcement des populations. Restauration écologique de 30 ha en limitant les invasions des espèces exotiques et en favorisant la recolonisation des espèces indigènes et endémiques. Préparation de terrain, plantation et entretien de la zone de reconstitution écologique sur 9 ha. Récolte et stockage de semences. Production et encadrement à la production de plants en pépinière. Il s'agit de renforcer 14 espèces menacées.

Communiquer : dissémination de l'information et sensibilisation à l'environnement.

Evaluer : mesurer la validité des actions et planifier l'avenir.

Productions et résultats

Les résultats attendus et les perspectives attenantes visent à :

- Répondre aux objectifs prioritaires cités préalablement.
- Éditer une méthodologie (des protocoles) efficace et transposable.
- Sensibiliser aux habitats semi-secs et à la nécessité de préserver ce patrimoine naturel.
- Structurer un réseau d'acteurs.

« Les fonds LIFE font vivre certaines associations - cela est très important. LIFE n'est pas juste un label ; il y a une réelle contribution au développement local. »

Pascal Truong, coordinateur du projet (Parc national de La Réunion)

Plan de financement

Budget total

2 571 548 €

Europe

1 284 699 €

Autres cofinancements

DREAL :

230 000 €

Conservatoire du littoral :

120 000 €

Département :

190 000 €

Région :

250 000 €

Parc national :

496 849 €

Impact direct et indirect

À terme, et en retour, le projet COREXERUN permettra de **diffuser une méthodologie et des procédures d'interventions dans d'autres zones des Mascareignes, d'enrichir les connaissances** autour de cet habitat encore peu étudié et de **sensibiliser aux besoins de préserver** cet écosystème fragile et emblématique.

Actions de communication

La communication constitue l'un des axes fondamentaux du projet, répondant aux besoins de faire connaître le projet COREXERUN, d'informer sur son évolution, de sensibiliser un large public à la fragilité et à la valeur patrimoniale de la forêt semi-xérophile et enfin de créer une plateforme d'échanges entre les acteurs de l'environnement. En 2009, ce volet s'est caractérisé par la définition d'une stratégie de communication, la création d'un site Internet propre au projet (directement accessible par celui du Parc) et la mise en place de panneaux de présentation sur le site de la Grande Chaloupe après information de ses habitants par les médiateurs du Parc.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Au terme des 5 ans, un **plan d'action** sera établi afin d'assurer la pérennité des actions menées sur la forêt semi-xérophile de la Grande Chaloupe. La sensibilisation du grand public occupe également une place centrale dans la pérennisation des actions de conservation entreprises.

L'œil de l'évaluateur

Ce projet s'inscrit bien dans les priorités de LIFE+ Biodiversité car bien qu'il ait un axe "état des lieux," il reste néanmoins un projet de démonstration avec une forte dimension d'actions concrètes de conservation. Il contribue à la mise en œuvre des objectifs du Plan d'actions européen en matière de biodiversité. C'est un projet innovant, car il s'agit du premier projet à La Réunion, et plus largement dans le monde, ayant pour objectif de reconstituer des habitats semi-xérophiles uniques, avec leurs fonctions, leur dynamique écologique et en prenant en compte la problématique génétique.



Contact

Pascal TRUONG (Parc national de La Réunion)

02 62 90 99 26

pascal.truong@reunion-parcnational.fr



Localisation des sites du projet COREXERUN
en violet : le cœur du Parc national de La Réunion
en jaune : parcelles de restauration (30 ha)
en vert : parcelle de reconstitution (9 ha)

Volet

Biodiversité

Durée

60 mois

Démarrage

01/01/2010

Clôture

31/12/2014

Coordinateur

INRA - Avignon

Partenaires

Arthropologia ;

Ville de Lyon;

Ville de

Villeurbanne ;

CCSTI du Rhône;

Natural History

Museum of London

Contexte environnemental et politique

Parallèlement au déclin constaté des abeilles au niveau européen et en zone rurale, la ville deviendrait un refuge pour certaines espèces. Le programme s'inscrit ainsi dans les 3 directives du Ministère : la **conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles**, le **développement d'une ville durable**, et la **sauvegarde de la biodiversité** et de la qualité des milieux.



Spirale Gerland © Hugues Mouret, Arthropologia

Actions entreprises

Les actions programmées comprennent la **mise en place d'aménagements spécifiques en faveur des abeilles sauvages** sur 16 sites en milieu urbain et périurbain (Grand Lyon), la **gestion des espaces verts** appropriée aux abeilles sauvages et une **étude quantitative et qualitative sur la diversité et l'abondance des abeilles sauvages** dans 4 milieux différents (urbain, périurbain, semi-naturel, agricole). Un guide de gestion sera conçu et diffusé au niveau européen et des actions de formation seront réalisées à destination des professionnels des espaces verts.

Productions et résultats

Les résultats attendus s'évalueront selon deux indicateurs, sachant que la production finale attendue est un **guide de gestion en faveur des abeilles sauvages** à destination des agglomérations européennes :

- Nombre d'abeilles : au cours des relevés effectués pendant les 4 années, nous espérons trouver **150 à 200 espèces d'abeilles** collectées sur les 4 milieux ;
- Nombre de personnes sensibilisées dans le Grand Lyon : **10 000 foyers** dans le cadre des démarches participatives, **3 000 personnes** dans le cadre des conférences, **6 000 enfants**, lycéens et étudiants sensibilisés.

La diffusion du programme en Europe touchera 2 500 personnes sensibilisées par le biais des conférences dans 20 agglomérations européennes, 12 agglomérations accueillant l'exposition internationale.

Impact direct et indirect

L'impact direct visé est la **mise en place de lieux de nidification et une gestion des espaces verts appropriée aux abeilles sauvages sur 8 000 m2 dans le Grand Lyon**. A travers les démarches participatives, cette surface va être augmentée par les jardins des particuliers qui participeront au programme. L'impact indirect est de sensibiliser les habitants des agglomérations européennes à l'importance de la sauvegarde des abeilles sauvages pour la biodiversité et de leur apporter des exemples concrets d'action qu'ils peuvent mettre en œuvre.

« 10 communes sont déjà impliquées et chaque semaine il y a en a une autre qui veut savoir ce qu'elle peut faire. Il y a un questionnement de fond qui se fait au sein des communes qui est assez positif. »

Charlotte Visage, coordinatrice du projet (INRA Avignon)

Plan de financement

Budget total

2 171 842 €

Europe

1 084 196 €

Autres cofinancements

Ministère de l'Écologie :

300 000 €

Région Rhône-Alpes :

250 000 €

Grand Lyon :

150 000 €

Botanic :

25 000 €

Actions de communication

En terme de communication, le projet réalisera des actions d'information de tous les élus à l'environnement et responsables des espaces verts des 58 communes du Grand Lyon, des actions de sensibilisation et d'information à destination du grand public par le biais de journées sur site, d'expositions itinérantes, de conférences et d'actions de démarches participatives et des animations scolaires.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

Plusieurs actions vont concourir à pérenniser la gestion appropriée des espaces aux abeilles sauvages :

- la **formation des agents** des espaces verts des communes du Grand Lyon concernées (voir de toutes les communes du Grand Lyon),
- la **formation des techniciens** des chambres d'agriculture et d'agriculteurs pour le maintien des abeilles sauvages dans les espaces agricoles,
- la **création d'un réseau de personnes motivées** désirant s'impliquer au sein des démarches participatives pour leurs espaces extérieurs et qui mettent en place des aménagements spécifiques. Ces personnes seront aussi le relai pour l'ensemble de la population.

L'œil de l'évaluateur

Deux éléments ont certainement aidé ce projet à avoir une évaluation favorable par la Commission européenne. Premièrement, sa **façon innovante d'aborder la protection de la biodiversité** - en milieu urbain, avec un fort engagement des communes. Deuxièmement, son partenariat ; les coordinateurs ont su associer la stabilité et l'expertise scientifique d'un grand institut de recherche avec le dynamisme et la proximité au terrain d'une petite association hautement spécialisée dans le domaine des abeilles sauvages.

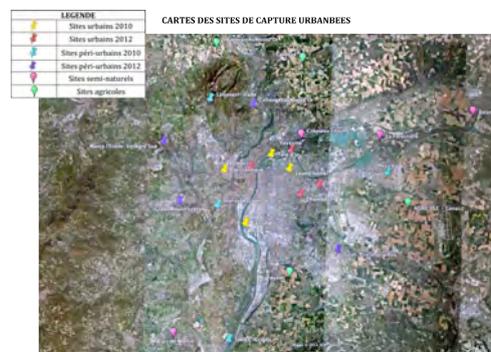


Contact

Bernard Vaissière (INRA Avignon)

04 32 72 26 37

bernard.vaissiere@avignon.inra.fr



Sites de capture



Promotion de l'importance de la directive Oiseaux dans la gestion de la conservation des zones agricoles

Birds Directive on farmland

www.rspb.org.uk/ourwork/farming/

Volet

Information et Communication

Durée

36 mois

Démarrage

01/01/2010

Clôture

31/12/2012

Coordinateur

Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)

Partenaires

aucun

Contexte environnemental et politique

La directive Oiseaux vise à maintenir un état de conservation favorable des espèces d'oiseaux inscrits dans ses annexes. Or, en Grande Bretagne, on constate une baisse des populations de certaines de ces espèces d'oiseaux notamment à cause des pratiques agricoles (perte d'habitat, utilisation intensives de pesticides, destruction des nids lors des fauches, etc.).

Pour pallier à ce déclin, la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) a proposé un projet avec trois objectifs :

- **échanger directement avec des agriculteurs**, mettre en place un **réseau de fermes** démonstratives et lancer un « **Prix pour la Biodiversité** », afin de faire connaître la directive Oiseaux et promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion foncière,
- **sensibiliser le grand public** à travers d'enquêtes et du « Prix pour la biodiversité »,
- **créer une image positive de la directive Oiseaux** parmi les agriculteurs participants et leurs communautés, et plus globalement en Grande Bretagne.

Ce projet constitue la poursuite de l'action « **Volunteer & Farmer Survey** » initiée en 1999 sur quelques zones pilotes. Elle sera élargie à tout le territoire de la Grande Bretagne et ciblera 14 espèces de la directive Oiseaux.



L'alouette des champs (Alauda Arvensis) © Daniel Pettersson

Actions entreprises

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, le projet réalisera plusieurs types d'actions d'information et de communication :

- **Enquêtes** sur les exploitations agricoles et visites de suivi : ces enquêtes, réalisées par des bénévoles, recenseront les oiseaux présents sur les exploitations agricoles participantes. En fonction des résultats, une liste des fermes prioritaires sera établie et des recommandations d'actions seront formulées pour les agriculteurs afin de les aider à maintenir un bon état de conservation des oiseaux.
- **Événements** ciblant les communautés et les agriculteurs participants : ces événements viseront la promotion de la directive Oiseaux et sa prise en compte dans la gestion foncière et la sensibilisation sur les besoins des oiseaux.
- **Prix pour la biodiversité** : les bonnes pratiques établies dans le cadre du projet par les agriculteurs et communautés participantes seront récompensées.
- L'établissement d'un **réseau de fermes** démonstratives des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.
- **Sondages d'opinion** des participants au début du projet et à sa fin.
- Une **conférence internationale** sur le partage des bonnes pratiques organisée à la fin du projet à Bruxelles.

« LIFE est irremplaçable ; il a une vraie plus-value financière en Grande Bretagne. Il finance des projets qui ne peuvent être financés par ailleurs. »

Nick Folkard, responsable de la recherche des financements (RSPB)

Plan de financement

Budget total

1 692 547 €

Europe

846 273 €

Autres cofinancements

RSPB :

846 274 €

Productions et résultats

Dans le cadre du projet, **3 540 agriculteurs seront enquêtés** et plus de **7 000 personnes du grand public seront sensibilisées** aux enjeux de la directive Oiseaux. Les résultats des enquêtes effectuées en 2010 sont déjà encourageants : à titre d'exemple, l'alouette des champs a été recensée sur 8 des 10 fermes sondées, alors que cette espèce était en déclin dans les années précédentes.



En jaune, les fermes enquêtées depuis l'année 1999

Impact direct et indirect

Les conseils clairs, pratiques et scientifiques apportés aux agriculteurs en matière de conservation permettent une **amélioration significative de l'état de conservation des 14 oiseaux ciblés** par le projet. Grâce à des actions intensives pendant 3 ans, le projet insufflera une **dynamique de coopération** entre les « conversationnistes » et les agriculteurs.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

La RSPB gardera des liens étroits avec les agriculteurs et les communautés participants du projet et continuera ses efforts **d'intégrer les questions de conservation de la biodiversité dans l'agriculture** en Grande Bretagne. L'engagement établi avec les participants du projet sera pérennisé par un transfert continu de savoir-faire et de soutien, financé principalement dans le cadre des autres actions de la RSPB.

L'œil de l'évaluateur

Le volet Information et Communication de LIFE+, créé en 2007, offre de nouvelles possibilités aux porteurs de projets pour faire financer leurs actions dans le domaine de la nature et la biodiversité. Sans contrainte d'actions concrètes de conservation, ce volet permet de d'aborder la conservation de la nature et la biodiversité par d'autres approches. Le projet « Birds Directive on Farmland » en est l'exemple.



Contact

Nick Folkard (RSPB)
+44 (0)17 67 69 32 07
nick.folkard@rspb.org.uk

Volet

Politique et
Gouvernance

Durée

48 mois

Démarrage

01/01/2009

Clôture

31/12/2012

Coordinateur

Société des Eaux de
Volvic (Groupe
Danone)

Partenaires

Ville de St. Etienne ;
Syndicat
Intercommunal pour
le THERmalisme et
l'Environnement
(SITHERE) de Vals les
bains

Contexte environnemental et politique

La **Directive Cadre Européenne sur l'Eau** (DCE) établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non dégradation de la qualité des eaux. Elle donne aussi comme objectif d'atteindre, d'ici 2015, un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux côtières.

Le projet SEMEAU répond à cette problématique environnementale d'actualité : «Comment définir, tester et appliquer des programmes de mesures permettant d'assurer la préservation de la qualité des ressources en eau ?» ou, lorsque nécessaire, leur retour à un bon état écologique.

Actions entreprises

Le projet mettra au point une **méthodologie de modélisation des masses d'eau superficielles et souterraines**, à l'échelle du bassin versant. Cette méthodologie sera principalement construite sur la base expérimentale du bassin versant (impluvium) de Volvic. Ensuite elle sera mise en place (construction, calibration et validation) sur deux sites test (Volvic et Vals-les-Bains). Sur ces sites ainsi que sur celui de Saint Etienne, des **scénarios de gestion** des territoires concernés seront définis en concertation avec les acteurs locaux, combinant **protection de la ressource en eau** et **développement économique local**, tant dans les conditions climatiques actuelles que dans celles qui prévaudront dans le futur en intégrant l'impact des changements climatiques. Enfin, un ensemble **d'actions pilotes démonstratives** seront réalisées sur la gestion de l'espace forestier en vue de la protection de la ressource en eau :

- sur le site de Volvic, définition d'une stratégie d'adaptation des activités agricoles et forestières et mobilisation des propriétaires forestiers privés autour de la protection de la ressource en eau,
- sur le site de Saint-Etienne, élaboration d'une stratégie de piégeage des phosphates d'origine agricole,
- sur le site de Vals-les-Bains, réhabilitation d'un système hydraulique collinaire et aménagement d'un sentier pédagogique.

Productions et résultats

L'outil de modélisation SEMEAU permettra de **simuler de manière conjointe l'évolution des masses d'eau de surface et souterraine, tant du point de vue quantitatif que de leur qualité**. Le projet SEMEAU vise tout particulièrement à développer un outil adapté aux hydrosystèmes de collines et de moyennes montagnes européennes, où la forêt occupe en règle générale une part importante de la surface des bassins versants. Cet outil innovant sera donc utile, utilisable et utilisé dans le cadre de la gestion opérationnelle de la ressource en eau.



L'impluvium de Volvic © Groupe Danone

« Un bénéfice important de LIFE est la communication pour l'entreprise. Le fait d'avoir une sorte de label européen était très apprécié. »

Patrick Lachassagne, coordinateur du projet (Société anonyme des eaux minérales d'Evian)

Plan de financement

Budget total

1 341 400 €

Europe

670 700 €

Autres cofinancements

Société des Eaux de Volvic (Groupe Danone) :

371 500 €

Ville de St. Etienne :

139 700 €

Syndicat

Intercommunal pour

le THERmalisme et

l'Environnement

(SITHERE) de Vals les

bains :

159 500 €

Impact direct et indirect

L'outil SEMEAU doit intégrer les **impacts de la gestion du couvert forestier sur la ressource en eau souterraine**, ces régions étant soumises à une déprise agricole et à l'augmentation de la demande en bois de chauffage. Il permettra de simuler des scénarios de gestion du territoire par les acteurs locaux, avec **l'objectif combiné du développement local, notamment du potentiel forestier, et de la protection de la ressource en eau**. Une fois calibré pour l'hydrosystème de l'impluvium de Volvic, l'outil pourra être transposé à d'autres sites afin de simuler leur fonctionnement et pour élaborer, voire optimiser, des programmes d'action adaptés.



Actions de communication

Le projet met en œuvre de nombreuses actions de communication sur la protection de l'eau et de dissémination des résultats du projet, notamment :

- des panneaux d'information, un site Internet et des articles dans des revues professionnelles des domaines de l'eau et de la forêt,
- une opération pilote de communication sur la préservation de la ressource en eau en contexte méditerranéen,
- un sentier pédagogique sur le rôle de la forêt pour la qualité de l'eau,
- une action pilote de mobilisation des propriétaires forestiers privés.

Un colloque international sera réalisé à la fin du projet pour promouvoir l'outil.

Conditions de pérennisation des acquis du projet

L'outil SEMEAU doit être **adaptable à la grande diversité de contextes hydrologiques** rencontrés dans les territoires de colline et de moyenne montagne. Il doit donc être transposable à différents types de bassins versants. L'outil fera l'objet d'un effort spécifique de diffusion auprès des utilisateurs finaux identifiés au niveau local, national et européen.

L'œil de l'évaluateur

Ce projet montre la diversité des approches possibles des projets dans le domaine de la nature, car bien qu'il aborde des enjeux importants de préservation de la nature, il a été présenté dans le volet Politique et Gouvernance de LIFE. Le partenariat public-privé de ce projet constitue également un élément innovant.



Contact

Patrick Lachassagne (Société anonyme des eaux minérales d'Evian)

04 50 84 86 25

patrick.lachassagne@danone.com



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Annexe :

- **Liste des projets financés depuis 2000 en France**

Bénéficiaires et intitulés des projets
Projets LIFE Nature (période 2000 - 2006) et LIFE+ Nature et Biodiversité (2007-2013)

Agence régionale pour l'environnement Provence Alpes Côte d'Azur

Protection des populations françaises de vipères d'Orsini (2006)

<http://www.vipere-orsini.com/fr/>

Association LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs)

Sauvegarde du grand saumon de la Loire (2000)

<http://www.logrami.fr/> (pas de site du projet)

Association ASTERS : Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Remarquables et Sensibles

Programme international pour le Gypaète barbu dans les Alpes (2003)

<http://www.gypaete-barbu.com/>

Conseil régional d'Alsace

Conservation et restauration des habitats naturels de la bande rhénane (2000)

<http://www.rhin-vivant.com/accueil.htm>

Conservatoire – Etudes des Ecosystèmes de Provence

Conservation des oiseaux marins des îles de Marseille (2003)

<http://www.ceep.asso.fr/> (pas de site du projet)

Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN)

Programme de conservation de l'Apron du Rhône (2004)

<http://www.aprondurhone.fr/>

Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN)

Préservation des landes, tourbières et chauves-souris de Montselgues (2005)

<http://www.life-montselgues.eu/spip.php?rubrique1>

Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie

Sauvetage de Viola hispida (Violette de Rouen) et Biscutella neustriaca en Val de Seine (2006)

Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Conservation De la Truite Macrosigma en Corse (2003)

<http://www.lifemacrosigma.org/>

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Programme de restauration et de gestion des habitats du Butor étoilé en France (2000)

http://www.lpo.fr/etudes/life_nature/life_butor/index.shtml

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Conservation des populations de vautours percnoptères dans le sud-est de la France (2003)

<http://percnoptere.lpo.fr/conservation/conservation.html>

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Renforcement des populations migratrices d'Outarde canepetière (2004)

http://www.outarde.lpo.fr/contenu/presentation_39

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Renforcement et conservation du Faucon crécerellette (2005)

<http://crecerellette.lpo.fr/life/life.html>

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Préservation et restauration des fonctions biologiques des Marais de Rochefort (2006)

<http://www.maraisderochefort.lpo.fr/>

LPO Provence Côte d'Azur

Conservation du Puffin cendré sur les îles d'Hyères (2003)

<http://www.puffin-hyeres.org/>

LPO de l'Aude

Conservation de l'avifaune patrimoniale des Corbières orientales (2005)

<http://aude.lpo.fr/life-consavivor/accueil.htm>

ONF Alsace

Protection des forêts de la Basse Lauter et des Vosges moyennes (2006)

<http://www.onf.fr/> (le site dédié au projet n'existe plus)

ONF Corse

Pour une gestion conservatoire des habitats à Pin Laricio (2000)

<http://www.lifepinlaricio.org/>

ONF Rhône-Apes

LIFE Nature et les territoires de la Région Rhône-Alpes (2004)

<http://www.life-nature-territoires.eu/>

PNR de Corse

Préservation et extension des populations de Mouflon corse (2003)

<http://www.parc-naturel-corse.com/>

PNR du Morvan

Ruisseaux de têtes de bassin et faunes associées (2004)

<http://www.liferuisseaux.org/>

SIVU du bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain

Conservation des habitats créés par la dynamique de la rivière Ain (2002)

<http://www.bassevalleedelain.com/life/fr/index.php>

SIVU Grand site de Gavres-Quiberon

Maintien de la biodiversité littorale sur le site de Gavres-Quiberon (2006)

<http://www.site-gavres-quiberon.fr/pages/life-nature/>

Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM)

Conservation de trois chiroptères cavernicoles dans le sud-ouest de la France (2004)

<http://www.sfepm.org/LifeChiropteres/Accueil.htm>

Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) – Bretagne vivante

Conservation du phragmite aquatique en Bretagne (2004)

<http://www.life-phragmite-aquatique.org/>

Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) – Bretagne vivante

Conservation du Sterne de Dougall (2005)

<http://www.life-sterne-dougall.org/>

Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin

Habitats et espèces les plus remarquables du marais poitevin (2006)

[http://www.parc-marais-](http://www.parc-marais-poitevin.fr/approfondir/les_dossiers_du_parc/life_nature_conservation_des_especes_et_des_habitats.html)

[poitevin.fr/approfondir/les_dossiers_du_parc/life_nature_conservation_des_especes_et_des_habitats.html](http://www.parc-marais-poitevin.fr/approfondir/les_dossiers_du_parc/life_nature_conservation_des_especes_et_des_habitats.html)

WWF

Limitation des interactions négatives entre les dauphins et les activités humaines - Projet LINDA (2003)

<http://www.lifelinda.org/accueil/>

Projets acceptés dans le cadre de l'instrument LIFE+ Volet Nature et Biodiversité en 2007

Parc national de la Réunion (projet biodiversité)

Conservation, restauration et reconstitution des habitats semi-xérophiles du massif de la Montagne sur l'île de la Réunion : projet COREXERUN

<http://www.reunion-parcnational.fr/corexerun/>

Conservation des espaces naturels du Languedoc-Roussillon

Créer un réseau de sites de démonstration lagunaires et dunaires sur le littoral méditerranéen en Languedoc-Roussillon : projet Lag Nat

<http://www.lifelagnature.fr/>

Projets acceptés dans le cadre de l'instrument LIFE+ Volet Nature et Biodiversité en 2008

INRA Avignon (projet biodiversité)

Urban bee biodiversity action plan : projet Urban Bees

www.urbanbees.eu

Parc naturel régional de Camargue

Chiroptères en région méditerranéenne française : projet Chiro Med

www.lifechiromed.fr

Agence régionale pour l'environnement PACA

Vers une gestion intégrée favorable à la tortue terrestre dans le Var – création d'outils pour les gestionnaires d'espaces naturels en Europe : projet tortue d'Hermann

<http://arpe-paca.org/infos.asp?ThNum=Th00000343>

Région Lorraine

Des forêts pour le Grand Tétrás

<http://lifetetrásvosges.lorraine.eu/>

Ville de Strasbourg

Restoration of the dynamics of Rhine alluvial habitats on Rohrschollen island

www.strasbourg.eu/en/rohrschollen.html

Projets acceptés dans le cadre de l'instrument LIFE+ Volet Nature et Biodiversité en 2009

Ligue pour la protection des oiseaux (projet biodiversité)

Conserving French overseas threatened bird species and their habitats using demonstrative conservation tools : projet CAPE DOM

www.lifecapdom.org/

Bretagne vivante –SEPNB

Conservation de la moule perlière d'eau douce du massif armoricain : projet Mulette

www.life-moule-perliere.org

Institut français de la vigne et du vin (projet biodiversité)

Demonstrating functional biodiversity in viticulture landscapes : projet BioDiVine

www.biodivine.eu

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer
Développement durable

**Présent
pour
l'avenir**

Direction Générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature
Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Bureau du réseau Natura 2000
Arche Sud - 92055 La Défense cedex
Tél. : 33 (0) 1 40 81 30 47
Fax : 33 (0) 1 40 81 82 55

